

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025



1 – LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2025

1-1 LES ELEMENTS DE CONTEXTE ET LES PRINCIPAUX INDICATEURS

LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES PREVUE DANS LE PLF 2025

<i>PLF amendé (% de PIB)</i>	2023	2024	2025
Solde effectif	-5,5 %	-6,1 %	-5,0 %
Dépense publique (hors crédits d'impôts)	56,4 %	56,8 %	56,4 %
Taux de prélèvements obligatoires	43,2 %	42,8 %	43,6 %
Dette au sens de Maastricht	109,9 %	112,9 %	114,7 %

Sources PLFI 2025

LE DEFICIT PUBLIC

En 2024, le déficit public dérape. Prévu en loi de finances initiale 2024 à -4,4 % du PIB, il sera finalement de -6,1%. En cause, la charge de la dette impactée à la hausse par la remontée des taux d'intérêt, des recettes de prélèvements obligatoires moins élevées que prévues, la revalorisation des prestations vieillesse, ainsi que le dynamisme des dépenses de prestation sociale et des dépenses des administrations territoriales.

En 2025, suite aux mesures de redressement des comptes publics portées par le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), le solde public devrait s'établir à 5,2 % du PIB. En l'absence de mesures correctives, le déficit aurait atteint environ 7% du PIB en 2025. Ces mesures auront pour effet la remontée du taux de prélèvement obligatoire qui avait baissé depuis 2022, à 42,8 % du PIB en 2024 et 43,6 % du PIB en 2025.

Toutefois, le déficit cible du gouvernement étant fixé à 5,0 % du PIB, le gouvernement proposera au Parlement de faire évoluer le texte initial et proposera des mesures améliorant le solde public de 6,5 Md€ (5Md€ en dépenses et 1,5 Md€ en recettes), soit 0,2 point de PIB.

LA DEPENSE PUBLIQUE

Le ratio de dépenses publiques (hors crédits d'impôts) atteindrait 56,8 % du PIB en 2024 puis reculerait à 56,4 % en 2025

LA DETTE PUBLIQUE

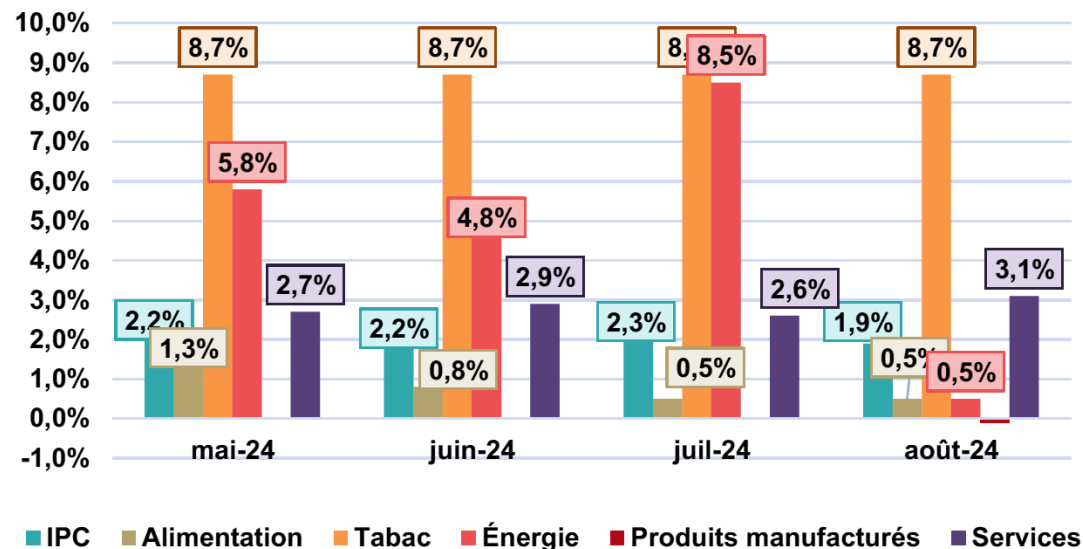
En 2025, le ratio de dette publique augmenterait plus modérément qu'en 2024 en raison de l'amélioration du solde public, soit +1,8 point contre +3 points en 2024, pour atteindre 114,7 % du PIB.

LE PRODUIT INTERIEUR BRUT et L'INFLATION

L'INFLATION

L'inflation en France est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis 3 ans. En effet, l'indice des prix à la consommation calculé par l'INSEE était de 1,9 % en Août 2024.

Evolution des postes contribuant à l'inflation en France



Finance Active – Fiche PLF 2025 Octobre 2024 (source INSEE)

La baisse de l'inflation s'explique par le net ralentissement des prix de l'énergie. Cela est dû à un effet base pour la diminution des prix de l'électricité puisque les tarifs réglementés de l'électricité ont été relevés en août 2024, et à la baisse des cours du pétrole pour les carburants et autres fiouls. Après une forte hausse, on constate une stabilisation du prix des produits alimentaires et manufacturés. L'inflation reste toutefois soutenue par le prix des services en lien avec la dynamique salariale. Le reflux de l'inflation ces derniers mois, plus accentué qu'anticipé, sera bénéfique pour le pouvoir d'achat des ménages et permettra une baisse plus rapide des taux d'intérêt.

La prévision d'inflation pour 2024 s'établirait à +2,1 % en moyenne annuelle en conformité avec les estimations de l'OCDE, l'INSEE et la Banque de France

Le PLFI 2025 repose sur une prévision d'inflation de +1,8 % en moyenne annuelle. Elle serait essentiellement tirée par le prix de services. Les prix alimentaires demeurent stables, les prix de l'énergie sont légèrement en baisse mais les prix des produits manufacturés sont infléchis à la hausse par le renchérissement des coûts de transport impactés par les tensions au Proche et Moyen Orient.

LA CROISSANCE

L'économie française a progressé un peu plus que prévu au deuxième trimestre 2024 (+0,3 % sur la période d'avril à juin) et devrait atteindre +1,1 % sur l'année 2024. L'hypothèse de croissance retenue dans le PLF pour 2025 s'établirait également à +1,1 %. Elle serait portée par le redressement de la demande intérieure privée sous l'effet de la baisse de l'inflation (+1,3% pour la consommation des ménages).

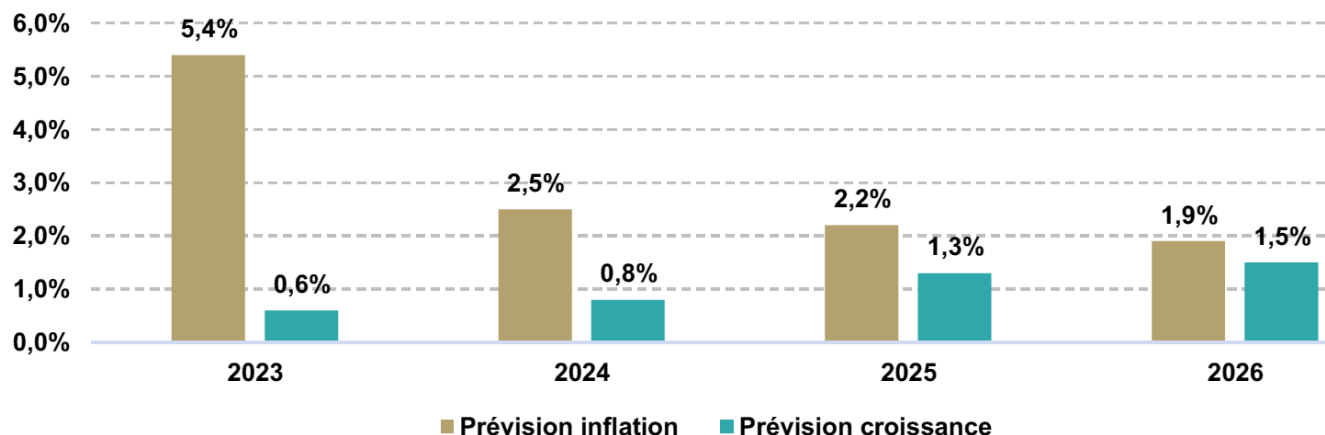
La baisse des taux d'intérêt et la détente des conditions de financement devraient avoir des répercussions bénéfiques sur la croissance en encourageant la consommation des ménages et en relançant le marché de l'immobilier via le recours à l'emprunt. Les entreprises bénéficiant de coûts de financements plus bas seraient incitées à investir et à embaucher. Un accroissement de la demande de biens et services pourrait également conduire à une augmentation de l'emploi.

LES DECISIONS DE POLITIQUE MONETAIRE

Après une baisse de son principal taux d'intérêt à 3,65 % le 12 septembre, la Banque Centrale Européenne annonce le 17 octobre une nouvelle baisse de ses taux directeurs, confirmant ainsi le bon engagement du processus de désinflation.

Les taux directeurs en vigueur sont désormais de 3,25 % pour le taux de facilité de dépôt, 3,40 % pour le taux de refinancement et 3,65 % pour la facilité de prêt marginal.

Anticipations croissance et inflations de la BCE pour la zone euro



Finance Active – Fiche PLF 2025 Octobre 2024

En 2025, la BCE table sur des prévisions d'inflation à +2,2% et des prévisions de croissance à +1,3 % pour la zone euro

LA REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES

Revalorisation forfaitaire des bases	2020	2021	2022	2023	2024
	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%

Après avoir culminé en 2023 à 7,1 %, le coefficient de revalorisation pour 2024, calculé selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre n-2 à novembre n-1, poursuit sa tendance à la baisse en 2024 et 2025.

Le PLF pour 2025 ne prévoit pas de remise en cause du système de calcul du coefficient de revalorisation des bases fiscales basé sur l'inflation. A titre indicatif, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de septembre 2023 à septembre 2024 était de +1,4%. C'est pourquoi, selon les dernières estimations, la revalorisation des bases fiscales ne devrait pas excéder +2%.

L'IMPACT DE LA CONJONCTURE SUR LES FINANCES LOCALES

Tableau de synthèse (budgets principaux)

Exercice 2023	Communes appartenant à :				Communes de :				Total petites villes	Talant
En euros par habitant	CC à FA	CC à FPU	CA	CU et Mét.	2 500 à 5 000 hab.	5 000 à 10 000 hab.	10 000 à 15 000 hab.	15 000 à 25 000 hab.		
Dépenses de fonctionnement	1 349	1 062	1 139	1 211	963	1 115	1 259	1 303	1 136	1 052
Recettes de fonctionnement	1 631	1 276	1 346	1 402	1 171	1 323	1 467	1 508	1 344	1 232
Recettes fiscales	1 009	811	906	996	751	886	992	1 042	899	853
Dotations et participations	420	299	290	246	261	281	312	310	287	268
Épargne brute	282	214	207	190	208	208	208	205	207	169
Recettes d'investissement hors dette	226	193	192	154	188	181	194	178	185	54
Dépenses d'investissement hors dette	523	401	395	339	384	390	397	383	388	335
Flux net de dette	-26	-10	-10	-5	-14	-9	-1	-10	-9	54
Encours de dette	955	822	772	662	700	774	795	830	768	667
Nombre de communes	158	1 669	1 580	714	2 219	1 224	379	300	4 122	
Population (en milliers)	765	8 751	10 980	6 110	7 758	8 511	4 574	5 767	26 610	
Population moyenne par ville	4 840	5 243	6 949	8 557	3 496	6 954	12 070	19 222	6 456	

Regards financiers sur les petites villes (2500 à 25000 habitants – analyse des comptes 2023. Septembre 2024 La banque postale et l'APVF

En 2023, malgré des dépenses locales impactées par l'inflation et les mesures de revalorisation salariale, on constate une hausse de l'épargne brute des petites villes de +6,6 % du fait de la progression de +7,1 % des valeurs locatives cadastrales. L'amélioration de la situation financière a profité à l'investissement. La trésorerie du bloc communal est globalement en accroissement mais les gros investissements sont à venir en fin de mandat.

En 2023, pour les villes 10 000 à 15 000 habitants, les dépenses de fonctionnement représentent 1 259 € par habitant en hausse de +4,6 %, l'épargne brute représente 208 € par habitant en hausse de +10,6 %, les dépenses d'investissement hors dette sont de 397 € par habitant pour un taux d'équipement (dépenses d'investissement hors dette / recettes réelles de fonctionnement) de 27,1 %. L'encours de dette par habitant est de 795 € par habitant.

Concernant la situation talantaise, les dépenses de fonctionnement sont plus contenues du fait de recettes moindres, générant une épargne brute se situant dans la moyenne basse. Les ratios d'endettement sont toutefois plus favorables mais pour un niveau d'investissement un peu plus faible en 2023.

Pour 2024, l'APVF alerte sur une dégradation de la situation financière avec un net recul de l'épargne nette (épargne brute – remboursement en capital de la dette), et des tensions sur les budgets risquant d'impacter à la baisse l'investissement local. Face au constat d'un essoufflement du soutien financier de l'Etat, le financement des dépenses d'équipement se fera en piochant dans l'excédent de trésorerie. L'effet de ciseaux fera son retour avec une hausse des dépenses de fonctionnement plus rapide que les recettes. Les dépenses augmentent notamment concernant les fluides, la masse salariale et les prestations de service. Les recettes se rétractent avec une revalorisation des bases fiscales moins importante qu'en 2023 (+3,9 % contre +7,1%), et la poursuite de la baisse des droits de mutation (-17 % prévisionnellement en 2024). Pour répondre à la baisse de leur marge de manœuvre, 15 % des petites villes ont actionné le levier fiscal en 2024.

1-2 LE PLFI 2025 : LES PRINCIPALES DISPOSITIONS INTERESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES

PLFI 2025 : UNE REPONSE AUX INJONCTIONS DE LA COUR DES COMPTES

Le rapport de la Cour des Comptes sur les finances publiques locales du 2 octobre 2024 souligne une aggravation de la situation de l'ensemble des collectivités locales en 2024 sous l'effet de l'accélération des dépenses. En 2023, les dépenses de fonctionnement des collectivités ont augmenté de +6,1 % et continuent de croître en volume contrairement aux orientations de la loi de programmation des finances publiques. Sur les 8 premiers mois de 2024, la hausse est déjà de +5,4 %. L'augmentation du besoin de financement 2023 et 2024 qui en découle compromet la participation des collectivités locales au redressement des finances publics.

Pour y remédier, la Cour des Comptes propose des mesures de maîtrise des dépenses publiques en fléchant 3 postes susceptibles d'optimisation : les dépenses de personnel, les dépenses d'achats de biens et services et les dépenses d'investissement (hors transition écologique). Elle préconise ainsi la réduction progressive des effectifs (objectif de 100 000 emplois en moins), une plus large application de la durée légale du temps de travail, la réduction de l'absentéisme, ainsi qu'une hausse non compensée des taux de cotisation sociale à la charge des employeurs pour résorber le déficit du régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL). Elle recommande également des démarches d'optimisation de l'achat public et la généralisation de bonnes pratiques, un recours accentué à la mutualisation des services et des équipements entre collectivités. Les dépenses d'investissements devraient être d'avantage ciblées sur des investissements verts et les concours financiers de l'Etat à l'investissement attribués de façon plus sélective pour favoriser la transition écologique.

Une autre manière de forcer la participation des collectivités à l'effort de réduction du déficit public serait de freiner l'évolution de leurs recettes afin de contraindre leurs dépenses : mise en œuvre de nouveaux contrats de maîtrise des dépenses de fonctionnement avec les plus grosses collectivités, fin de l'indexation automatique

des valeurs locatives cadastrales des taxes foncières sur l'inflation, réduction du FCTVA, réexamen de l'affectation aux collectivités de la totalité de la dynamique positive des fractions de TVA...

Le PLFI 2025 s'inscrit dans les prescriptions de la Cour des comptes pour une cure d'austérité pour les collectivités

Le projet de loi de finances pour 2025, sorti le 10 octobre avec deux mois de retard, propose des mesures drastiques pour résorber le déficit public et sollicite comme jamais les finances locales. Les mesures d'économies proposées par le gouvernement représentent 5 milliards d'euros de perte de recettes pour les collectivités locales, auxquels s'ajoutent les mesures de redressement des finances sociales à travers notamment la réduction du déficit de la CNRACL touchant collectivités et hôpitaux pour un montant de 2,3 Md€. Le risque de mettre en difficulté certains budgets, particulièrement ceux des petites communes, n'est pas négligeable.

L'examen du projet de loi de finances a débuté le 16 octobre à l'Assemblée Nationale et de nombreuses mesures seront toutefois susceptibles de faire l'objet d'amendements.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 NE S'INSCRIT PLUS DANS LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (loi du 18 décembre 2023), définissant une trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et prévoyant un retour du déficit public sous la barre des 3 % du PIB d'ici 2027, n'est plus d'actualité. Le projet de Loi de finances pour 2025 vise à ramener le déficit public à 5 % du produit intérieur brut dès 2025 avec un objectif de retour sous les 3 % d'ici 2029. Cela fait partie d'une nouvelle stratégie pluriannuelle de redressement des comptes publics assortie d'un effort budgétaire de 60 Md€.

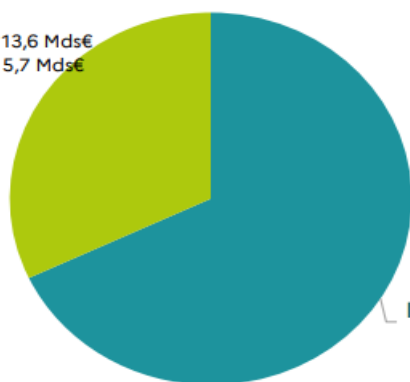
Pour 40 Md€ environ, ces économies se feront par des mesures de réduction de la dépense publique impactant l'Etat et ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale. Elles sont retracées dans le PLF et le PLFSS 2025.

Le tiers restant de 20 Md€ portera sur les recettes avec une contribution fiscale exceptionnelle et temporaire demandée aux plus grandes entreprises (de plus d'1 Md€ de chiffre d'affaires annuel) et aux foyers les plus aisés (plus de 500 000 € de revenu fiscal de référence par an pour un couple).

Construction de l'effort des 60Mds€

Hausses de recettes 32%

Recettes entreprises – 13,6 Mds€
Recettes particuliers – 5,7 Mds€

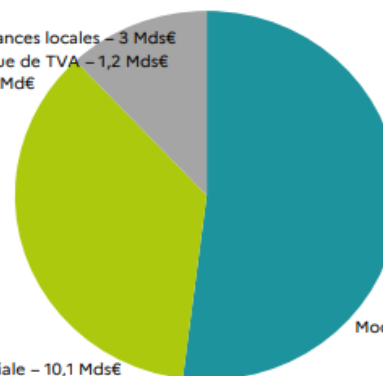


**Moindres dépenses
68%**
État – 21,5 Mds€
Protection sociale – 14,8 Mds€
Collectivités – 5 Mds€

Répartition des moindres dépenses

Collectivités 12%

Fonds de résilience des finances locales – 3 Mds€
Ecrêtement de la dynamique de TVA – 1,2 Mds€
Réduction du FCTVA – 0,8 Mds€



Protection sociale 36%

Freinage de la dépense sociale – 10,1 Mds€
Réduction des dépenses socio-fiscales profitant aux entreprises – 4,7 Mds€

État 52%

Modération des dépenses par lettres plafonds – 15 Mds€
Modération des dépenses par voie d'amendement – 5 Mds€
Mesures complémentaires concernant les opérateurs – 1,5 Mds€

La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics représentera 5 milliards d'euros et décomposera comme suit :

Modération des dépenses des collectivités locales (-0,2 pts de PIB)	5
Mécanisme de résilience des finances locales (environ 450 collectivités concernées)	3
Ecrêtement de la dynamique de TVA en 2025	1,2
Réduction du FCTVA	0,8

- **La création d'un fonds de réserve**

L'article 64 du PLFI 2025 instaure la création d'un fonds de réserve alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€. Le prélèvement est toutefois limité à 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal après retraitements. Ce fonds est évalué à 3 Md€ pour 2025 et vise à alimenter les 3 fonds de péréquation horizontaux que sont le FPIC, le fonds national de péréquation des DMTO et le fonds de solidarité régional. Le comité des finances locales procèdera à la redistribution selon des modalités non encore précisées. Le prélèvement ne sera mis en place que lorsque le solde des APUL (retraité des ODAL) prévu en loi de finances est supérieur au solde effectif constaté l'année précédente.

Pour le gouvernement, cette mesure permettra une plus grande résilience des finances publiques locales à travers un mécanisme d'auto assurance pluriannuel et de précaution ciblant les plus grosses collectivités au bénéfice de celles plus en difficulté.

- **Le gel de la dynamique de TVA**

Le gouvernement a inscrit dans le texte une stabilité de la dynamique de TVA affectée aux collectivités territoriales, permettant ainsi une économie supplémentaire de 1,2 Md€. Pour information en 2024, à périmètre constant, la revalorisation s'était élevée à +1,9 %.

Cela touche les régions, les départements et la EPCI qui s'étaient vu attribuer une quote-part de TVA pour compenser la réforme fiscale de suppression de la CVAE et devaient bénéficier d'une part dynamique de la compensation. En conséquence, en 2025, le produit versé à chaque collectivité sera égal au montant qui leur a été versé, après régularisation, au titre de l'année 2024.

- **La diminution du taux de FCTVA**

Le gouvernement prévoit une baisse de deux points du taux de FCTVA qui passerait ainsi de 16,404 % à 14,850 %, combinée à un recentrage sur les dépenses d'investissement. Les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés, et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage sortent ainsi du périmètre d'éligibilité. Cette mesure devrait rapporter 800 M€ en 2025.

Pour les collectivités locales, c'est une perte sur ressources propres qui se profile et, comme la mesure est rétroactive, elle s'applique dès la déclaration 2025 donc sur les dépenses n-1 ou n-2. Il y a un risque de remise en question des plans de financements des investissements déjà établis. La question de la rétroactivité de cette mesure pourrait raisonnablement faire l'objet d'un amendement au projet de loi de finances pour 2025.

- **Le financement du déficit de la CNRACL**

Le ratio cotisant-retraité a chuté de 2,6 en 2005 à 1,4 en 2023, avec une prévision de 1,2 en 2028. Les comptes de la CNRACL en équilibre jusqu'en 2020 devraient enregistrer un déficit cumulé de 60 Md€ d'ici à 2030.

Face à ce constat, le gouvernement retient la solution d'une augmentation substantielle des cotisations employeurs.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 propose des mesures pour financer le déficit de la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) via :

- un accroissement des cotisations des employeurs territoriaux par une augmentation de 4 points de la cotisation employeur pour 1,3 Md€ en 2025. Un nouvel accroissement sera prévu en 2026 et 2027. Le coût pour la commune serait de 136,5 K€
- Une hausse de 1 point du taux de cotisation de la branche maladie du régime spécial. Le coût pour la commune serait de 28 K€.

Les acteurs locaux dénoncent le recours à une solution de court terme sans mesure structurelle de correction à la clé.

LES AUTRES MESURES DU PLF INTERESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES

- La dotation globale de fonctionnement : maintien en volume de la DGF et progression modérée des dotations de péréquation verticale à l'intérieur de l'enveloppe

L'article 29 du PLF prévoit le maintien de la DGF à 27,245 milliards d'euros. L'augmentation des dotations de péréquation verticale, soit + 140 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et + 150 M€ pour la dotation de solidarité rurale, serait financée par un écrêtement de la dotation forfaitaire. L'enveloppe de dotation nationale de péréquation (DNP) serait stable en 2025. Ainsi dans une logique d'enveloppe fermée sans indexation, si l'écrêtement n'est pas compensé par une évolution dynamique de la population, la collectivité constatera une baisse de dotation.

Un amendement propose que la DGF augmente de 491 Millions d'euros, soit une augmentation de +1,8 % correspondant au niveau de l'inflation retenu dans le PLFI. S'il était adopté, la DGF passerait ainsi de 27,2 à 27,7 milliards d'euros.

En revanche, le montant des variables d'ajustement accuse une baisse de 487 M€ (-47 M€ en 2024) entraînant la baisse en 2025 pour toutes les strates de collectivités de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPDT).

Pas de baisse constatée sur les compensations d'exonération et notamment celle portant sur 50 % sur la valeur locative des locaux industriels et hausse mécanique des compensations d'exonérations fiscales.

Au total, les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales s'établissent à 44,189 Md€, en baisse de 869 M€ par rapport à 2024

- L'investissement notamment en faveur de la transition écologique : vers un désengagement du concours de l'Etat ?

- Le fonds vert doté de 2,5 Md€ en 2024 est abaissé à 1 Md€ en 2025. Cette baisse ne portera pas sur les mesures déjà notifiées
- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation politique de la ville (DPV) sont annoncés stables. Elles représentaient respectivement 1,046 Md€, 570 M€ et 212 M€ en 2024. Cependant, l'association des petites villes de France (APVF) a repéré dans le texte 17 M€ de baisse de la DSIL en crédits de paiements.

- Nouveau report de l'application de la révision de bases locatives des locaux d'habitation (RVLLH)

L'article 146 de la loi 2019-1479 du 28 décembre 2019 (loi de finance 2020) organise la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation afin de proposer un système d'évaluation rénové et plus cohérent avec la réalité économique du marché locatif des locaux d'habitation, les bases actuelles datant de 1970. Les lois de finances pour 2023 et 2024 ont entériné le décalage de 2 ans puis de 1 an du calendrier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Un amendement du gouvernement propose de reporter d'une année supplémentaire la mise en œuvre de la RVLLH pour une intégration des nouveaux secteurs et tarifs dans les bases d'imposition le 1^{er} janvier 2029.

- **Mise en œuvre progressive de la suppression de la CVAE des entreprises**

Afin d'alléger les impôts de production pesant sur les entreprises, l'article 5 du PLFI pour 2023 a acté la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Dès 2023, les collectivités ont perdu la CVAE et perçu en contrepartie une compensation à travers l'obtention d'une fraction de TVA calculée à partir de la moyenne des recettes de CVAE des trois dernières années et en lui appliquant la dynamique de TVA dans les années à venir.

Pour les entreprises, la mise en œuvre de la réforme est progressive avec un taux de CVAE réduit de moitié en 2023 et une suppression progressive de CVAE de 2024 à 2027.

Le projet de loi de finances pour 2025 propose de laisser en l'état jusqu'en 2027. Les entreprises continueront de payer la quote-part de CAE due jusqu'en 2028, date à partir de laquelle s'établira une baisse progressive du taux pour une suppression complète en 2030. La situation est inchangée pour les collectivités locales.

- **Poursuite de la réforme des indicateurs financiers**

La loi de finances pour 2022 a prévu la mise en place d'une fraction de correction qui visait à neutraliser les effets de la réforme des indicateurs financiers. Le lissage s'appliquera de 2023 à 2028. En 2024, la fraction de correction était de 90 % pour l'effort fiscal et de 80 % pour le potentiel fiscal.

En 2025, la fraction de correction qui s'appliquera sera de 60 %, tant pour l'effort fiscal que pour le potentiel financier

UN PLAN DE 5 MILLIARDS D'EUROS DE REDUCTION DE DEPENSES COMPLEMENTAIRES PREVU DANS LE PLF 2025

Contenu dans le plan de 5 Md€ de réduction de dépenses complémentaires, un amendement gouvernemental propose de faire passer les jours de carences dans la fonction publique de 1 à 3 jours en cas d'arrêt maladie et de réduire l'indemnisation en cas d'absence pour raison de santé à 90 % du traitement indiciaire contre 100 % actuellement les trois premiers mois de l'arrêt.

Outre, l'économie de 1,2 Md€ générée, ces mesures visent à lutter contre l'absentéisme dans la fonction publique. En effet, en dix ans, le nombre de jours d'absence dans la fonction publique est passée de 43 millions en 2014 à 77 millions en 2022, soit une hausse de 80%, pour un coût 14,4 Md€ en 2022 (5,3 Md€ pour la territoriale, 4,8 Md€ pour l'Etat et 4,3 Md€ pour l'hospitalière).

EN CONCLUSION

LE PLFI 2025 opère une véritable ponction sur les finances locales. Avec la mise en place du fonds de réserve, l'Etat cible particulièrement les grosses collectivités, semblant considérer qu'elles témoignent d'une capacité plus importante à absorber des prélèvements sur recettes. On peut toutefois s'interroger sur l'effet ricochet d'une telle mesure pour les plus petites collectivités habituellement bénéficiaires de subventions des départements et des régions ou des fonds de concours des EPCI.

La baisse du fonds verts et du FCTVA envoie un mauvais signal aux collectivités incitées à investir massivement en matière de transition écologique, sachant que les investissements nécessaires ont été chiffrés entre 25 et 34 Md€ par an à l'échelle nationale.

L'effort demandé aux collectivités locales via le PLFI 2025 est évalué à 5 Md€ mais les associations d'élus locaux pense que celui-ci sera plus conséquent qu'affiché. Elles chiffrent la ponction entre 8,5 et 9 Md€ en ajoutant aux 5 Md€ : +1,3 Md€ de hausse de la cotisation employeur, -1,5 M€ d'amputation du fonds vert et la facturation pour 487 M€ de variables d'ajustement, -500 M€ de non indexation de la DGF sur l'inflation. L'AMF arrive ainsi à un total contributif de 8,7 Md€.

Face à des dépenses de plus en plus contraintes par des décisions nationales et des recettes en baisse, sans possibilité de recours au levier fiscal pour certaines collectivités, et sachant que la participation des collectivités au redressement des finances publiques est inéluctable, la position des instances représentatives des collectivités locales peut-elle demeurer immuable ?

Faut-il continuer de défendre à corps et à cri une autonomie financière et fiscale déjà bien mise à mal ou s'inscrire dans une logique de concertation pour définir une trajectoire de participation consentie avec l'Etat ? Jean-Christophe Fromentin, Maire de Neuilly-sur-Seine, propose que la contribution des collectivités au redressement budgétaire passe par des contrats négociés de façon pluriannuelle plutôt que par des obligations imposées.

2 - PRINCIPAUX OBJECTIFS ET EQUILIBRES FINANCIERS POUR L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA VILLE DE TALANT

2-1 LES HYPOTHESES SOUS-TENDANT LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

STABILITE DE LA FISCALITE MENAGE

Une prévision fiscale 2025 repose sur une stabilité des taux de taxes foncières et d'habitation après trois années consécutives de baisse des taux.

Fiscalité Ménage	Taux 2021	Evolution 21/20	Taux 2022	Evolution 22/21	Taux 2023	Evolution 23/22	Taux 2024	Evolution 24/23	Taux 2025
Foncier bâti	50,93%	0,00%	49,91%	-2,00%	49,00%	-1,82%	48,50%	-1,00%	48,50%
Foncier non bâti	107,63%	0,00%	105,47%	-2,00%	103,55%	-1,82%	102,50%	-1,00%	102,50%
Taxe d'habitation	17,69%	Taux figé	17,69%	Taux figé	17,37%	-1,82%	17,19%	-1,00%	17,19%

Tenant compte d'un ralentissement de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) depuis Août 2025 et sachant que les bases de calcul du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases ne sera connu qu'en décembre, une estimation prudente de revalorisation des bases a été retenu dans le projet de BP 2025 à +2%.

STABILITE DES REDEVANCES DES SERVICES AUX USAGERS

Depuis septembre 2023, la tarification des prestations proposées aux usagers (restauration, accueils péri et extrascolaires, activités de loisirs) repose sur un taux d'effort appliqué au quotient familial de chaque foyer visant à assurer une équité d'accès aux services municipaux. Lors du conseil municipal du 27 juin 2023, les tarifs ont été mis à jour, notamment afin d'atténuer la pénalité appliquée aux familles en cas d'absence injustifiée ou d'inscription le matin même. On est ainsi passé d'un doublement des tarifs à une majoration de 50 %. En maintenant en 2025, une stabilité des tarifs, la commune affirme sa volonté de préserver le pouvoir d'achat des usagers en ne répercutant pas les hausses de charges subies.

LA RECHERCHE D'ECONOMIES

Elle concerne plus particulièrement la section de fonctionnement avec une évaluation au plus juste des besoins des services et des coûts RH.

Les investissements sont également questionnés à la lumière des gains en fonctionnement induits (baisse des dépenses énergétiques, des frais de maintenance et de réparations récurrentes). A titre d'illustration, la mise en place du pilotage des installations de production de chaleur entraîne des gains sur les consommations énergétiques (50 K€ budgétés en 2025).

Plus globalement, la poursuite du passage en Led des bâtiments communaux et de l'éclairage public communal aura un impact significatif sur les dépenses énergétiques. Par ailleurs, faire le choix de l'électricité pour le renouvellement des engins et véhicules permet une baisse des frais d'entretien et de carburant.

Enfin, l'ajustement du nombre de bacs d'ordures ménagères en fonction des besoins permettra d'économiser 6 K€.

La baisse des frais de télécommunication se poursuit avec la résiliation progressive des lignes analogiques par le service informatique. Des économies seront réalisées sur les dépenses d'affranchissement avec la poursuite de la dématérialisation et la mise à jour des fichiers d'envoi pour les supports de communication municipaux, et également sur les produits d'entretien avec la suppression des gants et des sacs poubelle et l'acquisition de matériels d'entretien économes nécessitant moins de produits.

Dans une recherche d'efficience, la commune reconduit le dispositif des dépenses conditionnelles avec l'engagement de la dépense conditionnée à l'assurance de percevoir un financement de nos partenaires. Le budget primitif 2025 contient près de 40 K€ de dépenses conditionnelles.

Plus généralement, une recherche systématique de financement est poursuivie pour les projets d'investissement ou les actions nouvelles.

L'EFFORT D'INVESTISSEMENT SE POURSUIT SUR LA SECONDE PARTIE DU MANDAT

La commune poursuit son effort d'investissement avec une montée en puissance des projets structurants du programme pluriannuel 2023-2026. En 2025, la commune consacrera 5,05 M€ à l'investissement dont 4,32 M€ fléchés sur les 7 projets restants du plan de mandat. Il s'agit d'un pic dans le cycle d'investissement du mandat. L'épidémie de covid et le décalage dans la mise en place des exécutifs locaux en 2020 expliquent sa survenue en 2025 et non antérieurement.

Le financement se fera entre autre par le recours à l'emprunt, sollicitation de subventions et FCTVA. Le recours à l'autofinancement sera fonction de l'épargne brute dégagée par l'exercice 2024.

2-2 LA SITUATION DES FINANCES COMMUNALES

SYNTHESE DES GRANDES MASSES DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET PREVISIONS 2025

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024* estimé	BP 2025* prévu
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits cession)	13 674 460	13 748 296	13 984 512,3	14 658 233,00	14,62	14,82
Dépenses réelles de fonctionnement	11 420 695	11 500 742	12 253 080,9	12 632 898	13,57	14,33
Epargne brute	2 253 765	2 247 554	1 731 431	2 025 335	1,05	0,49
Amortissement en capital de la dette	1 050 297	966 588	987 224,23	852 579,00	0,75	0,85
Epargne nette	1 203 468	1 280 966	744 207,15	1 172 756,00	0,30	- 0,36
Dépenses d'investissement hors dette	1 831 962	2 652 549	1 122 676	4 024 419,00	4,69	5,05
Recettes d'investissement hors dette , y compris cessions	1 830 186	282 870	1 185 369	643 265,00	0,38	1,28
Emprunts nouveaux hors report	900 000	-	-	1 500 000,00	1,50	4,13
Encours de dette au 31/12	9 311 728	8 345 139	7 357 915	8 005 336,00		
Capacité de désendettement au 31/12	4,1	3,7	4,2	4,0	-	-

* en M€

* en M€

L'EVOLUTION DE L'EPARGNE ET SA CAPACITE A COUVRIR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

L'exercice budgétaire intervenant à ce moment de l'année a été rendu difficile par le climat d'incertitude entourant le bouclage d'un PLF 2025 impactant grandement les finances des collectivités territoriales. Le projet de budget 2025 présenté par la Ville est donc susceptible d'être affiné.

DE BP à BP, en réintroduisant en 2024 le dispositif d'exonération de TFPB au bénéfice des bailleurs sociaux pour disposer d'une base comparable, on constate que les recettes de fonctionnement sont reconduites à un niveau quasi constant alors que les dépenses de fonctionnement augmentent légèrement. Cet effet de ciseaux, combinée à un amortissement du capital de la dette en hausse de 100 K€, contribue à tendre la capacité d'autofinancement prévisionnel.

Toutefois, ce ratio d'épargne s'améliorera au fil de l'exécution budgétaire 2025, d'autant que des subventions d'investissement non inscrites au BP car non notifiées, viendront participer au financement des investissements.

Le niveau de l'encours de dette 2025 dépendra de l'éventuelle souscription d'un emprunt pour équilibrer les comptes 2024 et du niveau de mobilisation de l'emprunt d'équilibre 2025 prévu à hauteur de 4,13 M€. Une mobilisation d'emprunt de l'ordre de 2,5 M€ est soutenable pour la commune sans dégrader les ratios de solvabilité.

2-3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA COMMUNE

LA TRANQUILLITE PUBLIQUE, LA PREVENTION, LA MEDIATION

La mise à disposition ponctuelle des agents de police municipale et de leurs équipements auprès de la ville de Daix, opérationnelle depuis mars 2023, sera reconduite en 2025. La contribution payée par la ville de Daix est budgétée à 43 K€ mais pourra faire l'objet d'ajustements en fonction des coûts réels de mise à disposition.

La police municipale se dotera en 2025 de bombes lacrymogènes de grande capacité (500 ml contre 100 ml actuellement), d'un deuxième taser afin que chaque équipage en soit pourvu, de deux caméras piétons et d'alcootests électroniques. Les agents poursuivront leurs formations obligatoires (formations pour pouvoir utiliser les armes, entraînement au tir pour 9 mn et taser), lesquelles incluront en 2025 celles se rapportant à l'utilisation des lacrymogènes de grande capacité.

Des crédits seront reconduits pour la vidéoprotection à hauteur de 100 K€ en 2025 permettant de couvrir l'ensemble des entrées de la Ville et d'assurer la lutte contre les dépôts sauvages.

L'équipe de médiation verra son effectif conforté à 4 intervenants en 2025. La convention reconduite avec les bailleurs sociaux au titre de la médiation de proximité constitue une recette de 30 K€.

LES ACTIONS SOCIALES, LES AINES ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

Depuis 2020, le paysage de l'action sociale a beaucoup changé avec l'arrivée de la Métropole notamment. Attentives aux grandes politiques publiques : lutte contre les inégalités, lutte contre l'exclusion, lutte contre la précarité, lutte contre le non recours aux droits ; les orientations municipales ont évolué pour rendre les services publics et leurs dispositifs accessibles à tous.

2024 a été une année de stabilisation et d'ajustement des actions. En 2025, une démarche proactive permettra de maintenir les services rendus aux usagers dans un contexte contraint. Ainsi, seront proposées des actions spécifiques et une offre de services non stigmatisante sur l'ensemble de la commune.

- France services : l'accompagnement aux démarches administratives.

Ce dispositif vise à accompagner et assister les usagers dans leurs démarches administratives sur le périmètre des 11 services régaliens que sont France Travail, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Poste, l'Agence Nationale de l'Habitat, France Titres, Finances Publiques, Point Justice, et le Ministère de la Transition énergétique.

- La réussite scolaire et l'aide aux devoirs

Ce dispositif est porté par la Ville pour le contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) et par le CCAS pour le programme de réussite éducative (PRE). Le soutien aux devoirs au bénéfice des collégiens et des élèves du primaire est réalisé par des vacataires, sous la supervision et la coordination de la Ville.

- La prévention et l'éducation pour la santé

La Ville, signataire du contrat local de santé, intervient sur deux axes essentiels : la promotion des campagnes de prévention et de santé publique sur le territoire (Octobre rose, Mars bleu, Lutte contre la propagation du moustique tigre) et le repérage et la veille sur le « bien vivre ensemble » (action EMAS, équipe mobile ACODEGE SDAT)

- Les actions en faveur des séniors

Le programme d'activités des aînés est reconduit, ainsi que les manifestations festives de fin d'année : banquet / spectacle ou distribution de colis gourmand.

Le programme ECLAT « Engagement commun pour le logement et l'autonomie dans les territoires » se décompose en trois actions : soutien à la coordination des actions des aînés, animation (déploiement de la transversalité avec les autres directions notamment au profit de l'intergénération), et aménagement d'un parcours d'équilibre. Engagé en 2024, il se poursuivra en 2025.

- Les personnes en difficultés

Les actions s'y rapportant visent à favoriser la mobilité des jeunes (aide au permis de conduire des moins de 25 ans), soutenir le parcours des jeunes dans la voie de l'apprentissage (prime apprentis, soutien aux centres de formation des apprentis), accueillir la permanence de la mission locale, et intervenir dans la prévention et l'accompagnement des publics en grande difficulté via la subvention d'équilibre versée au CCAS de Talant.

- Le logement

Les actions en lien avec le dispositif d'exonération de TFPB au bénéfice des bailleurs sociaux sont maintenues : diagnostics en marchant, qualité des services, lien avec les bailleurs, préparation des commissions d'attribution.

La Ville assure le suivi des opérations à charge pour les bailleurs telles que définies dans les conventions d'utilisation de la TFPB.

Des actions en termes de gestion urbaine de proximité sont conduites, en lien avec La Turbine, comme les animations en pied d'immeubles.

- Le nouveau contrat de ville

Le nouveau contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » a été signé fin 2024 pour la période 2024 à 2030.

Il concerne désormais 6 quartiers prioritaires sur la Métropole avec l'intégration de celui de Quétigny.

Le périmètre du Belvédère à Talant a été modifié pour intégrer plusieurs espaces publics (futur pôle de l'Enfance à Mennetrier, La Turbine, le collège, le centre commercial...).

Les nouveaux enjeux et orientations du nouveau contrat de ville sont les suivants : l'emploi, la tranquillité publique et la citoyenneté, les transitions, l'émancipation. Ce sont les thèmes qui vont animer la mise en œuvre du contrat de ville et qui vont également orienter le financement des différents partenaires. L'adéquation des actions avec les diagnostics locaux et les besoins des habitants, ainsi que la recherche d'innovation sont également des critères sélectifs des principaux financements.

La Ville de Talant porte chaque année des actions qui s'inscrivent dans les enjeux du contrat de ville. En termes d'emploi, Le Relais propose un accompagnement tant en direction des adultes qu'en direction des jeunes. Il anime également les réseaux d'acteurs pour développer des actions visant à remobiliser les demandeurs d'emploi (forum, ateliers...).

Concernant les transitions, s'agissant plus précisément du numérique, des ateliers sont proposés à l'ESCALE, au Relais et à La Turbine. S'agissant du renouvellement des espaces de vie, l'opération Cap Ouest intègrera un renouvellement important des commerces, de l'espace public, des parcs et des espaces verts. Une action artistique sera menée sur l'ancien foyer Grandjean. S'agissant du vieillissement, les actions menées par les services apportent une offre diversifiée d'activités adaptées aux besoins des plus âgés par exemple en termes de maintien de l'autonomie et de lutte contre l'isolement.

En termes d'émancipation, l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs est favorisé par la proposition d'activités «hors les murs », de proximité et de pieds d'immeuble, avec des projets qui mobilisent les services de La Turbine, de la Culture et du Relais notamment. Une dynamique inter quartiers est recherchée afin de lutter contre la stigmatisation dont peut être victime le quartier du Belvédère.

Concernant la tranquillité publique et la citoyenneté, en complément des actions de médiation existantes, de nouvelles propositions en termes de prévention de la délinquance sont mises en œuvre avec des contrats de travail saisonniers à destination des jeunes en risque de décrochage.

La mobilisation des habitants continue d'être encouragée par l'implication du conseil de quartier mais également par celle des habitants accueillis dans d'autres dispositifs (diagnostic en marchant, habitants relais...).

La Ville de Talant s'inscrit dans les différents dispositifs liés au contrat de ville, l'appel à projet annuel, les dispositifs quartiers d'été, quartier d'hiver, été culturel, c'est mon patrimoine...

L'Etat est le principal partenaire financier, la Métropole recentre son soutien sur des actions ayant un impact sur plusieurs QPV, la Région est un nouveau financeur des actions de la Ville dans le cadre du contrat de ville.

LES MESURES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE ET DES MOBILITES DOUCES

363 K€ sont dédiés à la rénovation énergétique en 2025 dont 36,5 K€ pour le passage de l'éclairage en led. Les opérations sont listées dans le PPI en page 28.

Diverses actions en faveur de la transition écologique sont budgétées à hauteur de 349 K€.

Opérations en faveur de la transition écologique	Montant (K€)	Service gestionnaire
Amélioration de l'accessibilité des bacs de jardinage de la Turbine et d'une parcelle des jardins familiaux	10 000,00	TECH
Mise en conformité de l'aire de lavage du centre technique municipal	15 000,00	TECH
Aquisition véhicules électriques	70 000,00	TECH
Aquisition de matériels électroménagers économes	4 000,00	TECH
Sous-total	99 000,00	
Le développement des mobilités douces		
Participation à l'achat de vélo à assistance électrique	3 000,00	TECH
Achat vélos électriques pour le service de la Turbine	6 000,00	TURBINE
Animations proposées par la Turbine : Fête de la nature, promotion des mobilités douces à l'occasion de Mai à vélo et de la semaine de la mobilité	3 000,00	TURBINE
Subvention association AMOBISOL	1 950,00	TURBINE
Mai à vélo	3 200,00	SPORT
Savoir Rouler en direction des enfants des écoles	5 200,00	SPORT
Vélo Talant Tour 2025	2 000,00	SPORT
Sous-total	24 350,00	
L'adaptation au changement climatique		
Végétalisation des allées secondaires du cimetière	5 000,00	TECH
Création d'un îlot de fraîcheur et d'un jardin de pluie aux Cerisiers	200 000,00	TECH
Prévention sanitaire: lutte contre le moustique tigre et le frelon asiatique	7 000,00	TECH
Aquisition de deux bornes anti-moustiques	8 500,00	TECH
Subvention d'aide à l'acquisition des bornes anti moustiques	5 000,00	TECH
Sous-total	225 500,00	
TOTAL DES OPERATIONS	348 850,00	

L'ENFANCE ET LA SCOLARITE

- Les perspectives d'évolution de la direction

La création du futur pôle de l'Enfance, opérationnel en 2026, se trouve au centre des réflexions de la direction qui, à partir de novembre 2024, rentre dans la phase concrète des travaux. Des projections en ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement des futurs multi-accueils et accueil de loisirs, ainsi que l'analyse des besoins en mobilier et matériel de la petite enfance et de l'enfance devront intervenir en 2025.

Tenant compte de l'évaluation du projet 2022/2024, un nouveau Projet Educatif de Territoire sera rédigé en transversalité, en partenariat avec les ressources du territoire et en cohérence avec la nouvelle Convention Territoriale Globale.

En matière de sécurité, les formations PPMS des équipes, ainsi que des exercices réguliers sur les temps municipaux d'accueil se poursuivront en 2025.

- Petite Enfance

Renforcement du service et travail collaboratif avec la PMI et la CAF pour préparer l'évolution du multi-accueil en 2026.

Renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance en 2025.

Réflexions sur des temps mutualisés avec la Pouponnière.

Renforcement des articulations avec le centre de loisirs et les écoles maternelles.

- Scolarité en entretien des locaux

Avec le passage en self du restaurant de l'école Prévert en 2025, l'ensemble des écoles de Talant bénéficiera d'un système favorisant l'autonomie des enfants et limitant le gaspillage alimentaire.

Suivi du nouveau prestataire de la restauration, retenu en septembre 2024, sur les plans gustatifs, techniques, juridiques et financiers avec le groupe de travail de la Métropole.

Poursuite du travail mené auprès des équipes de terrain pour une meilleure prise en compte de la pénibilité et de la répétitivité et recherches sur l'ergonomie des matériels et du mobilier et sur l'évolution des modes opératoires.

Renforcement du travail en réseau : mobilisation des assistantes maternelles indépendantes de Talant et de Daix sur la base d'un projet commun axé sur la motricité des tout petits.

- Accueil péri et extra-scolaire

Consolidation de l'encadrement de proximité, formations, implication des équipes d'animateurs dans les projets de la Direction et dans les manifestations municipales

Poursuite de la diversification et de l'enrichissement de l'offre de loisirs pour les enfants de 2 ans ½ à 12 ans, en lien avec les services sportifs municipaux, collaboration avec le milieu associatif, séjours enfants et séjours passerelle avec la jeunesse, échanges avec des centres de loisirs de l'agglomération.

Deux lieux d'accueil supplémentaires, opérationnels depuis septembre 2024, viennent conforter l'accueil périscolaire.

L'INCLUSIVITE

Le projet municipal favorisant l'inclusivité à travers les activités de loisirs se concrétisera en 2025 par l'organisation d'un spectacle de danse mobilisant des danseurs en situation de handicap, ainsi que la conduite de projets avec le Centre d'Education Conductive porté par l'association « un avenir pour Chloé »

Une coordination mise en œuvre au sein du centre socio-culturel permettra de mieux suivre et animer l'ensemble des démarches municipales visant à favoriser l'inclusivité des personnes en situation de handicap. Dans ce sens, le partenariat avec les institutions impliquées dans le spectacle de danse sera renforcé notamment avec les associations Acodège et Pluradys.

La direction Sclarité Enfance Jeunesse continue d'inscrire l'accueil des enfants à besoins particuliers dans le service péri et extrascolaire dans une recherche de cohérence tant en interne qu'à l'égard des familles et des partenaires institutionnels. Elle prévoit en 2025 l'acquisition de matériels pédagogiques spécifiques pour améliorer l'accueil des enfants : casques antibruit et limiteurs visuels.

La journée duodays sera renouvelée au sein des services municipaux.

La journée Handivalide organisée par le service des sports sera reconduite en 2025.

LES SPORTS

En 2024, Talant a célébré « l'année des Jeux » à travers de nombreuses manifestations. Certaines actions et animations ayant remporté un vif succès seront reconduites en 2025 à hauteur de 25 K€. Parmi ces dernières peuvent être citées la semaine olympique dans les écoles, le bassin de natation installé dans le gymnase Santana, le sport pour les agents, l'animation « savoir rouler à vélo » en direction des élèves. Cet effort visant à promouvoir la pratique sportive pour tous constitue l'engagement d'une véritable politique sportive communale.

Les rendez-vous habituels figureront toujours dans le calendrier sportif de la Ville : Talant Urban Trail 2025, Mai à vélo, le Vélo Talant Tour, journée handivalide.

La soirée des sports revêtira en 2025 une dimension toute particulière, comme c'est le cas tous les deux ans, avec de nouvelles animations proposées.

Enfin, un effort supplémentaire sera fait afin de soutenir les associations sportives remarquables : Ice Angels Cheerleaders qui accueille 3 personnes en situation de handicap et propose une section dédiée, le cercle de Tennis de table qui a ouvert une section Handisport, le Dijon Talant Volley Ball qui accueille deux équipes en plus, Talant Judo dont le nombre d'adhérents est en augmentation notable.

Un dialogue restauré avec la prochaine gouvernance du Cercle Football Talant (CFT) se concrétisera par la signature d'une convention d'objectifs.

La rénovation des filets permettant la sécurisation des terrains de sport sur la médiane dans le quartier du Belvédère sera réalisée en 2025.

LA CULTURE, LA MEDIATION CULTURELLE, LA BIBLIOTHEQUE

- Service culturel / l'ESCALE

L'ESCALE - Espace Culturel, récemment inauguré, permet d'offrir aux habitants un lieu de vie, de programmation et d'échanges artistiques et culturels et de proposer une offre accessible à tous avec des projets participatifs intégrant les usagers, les services et les associations.

Ce nouvel espace culturel installe une nouvelle dynamique au niveau des équipes et une mutualisation de l'offre en termes d'animations et d'actions culturelles, axe renforcé en 2025, avec deux nouveaux rendez-vous initiés cette année : la manifestation « imaginaires d'auteurs » en janvier et le festival « La Grande Fête » en juin. L'offre s'articule toujours autour d'une dizaine de spectacles à la salle Gabin, dont l'équipement technique lumières a été modernisé pour permettre un accueil de meilleure qualité, de 4 expositions à la Galerie, de rendez-vous réguliers à la médiathèque (ateliers, rencontres musicales, ciné-club...) et des manifestations hors les murs.

Avec une augmentation de sa fréquentation, de 700 personnes en 2022 à 1200 personnes en 2023 puis près de 2500 personnes cette année, le concert de rentrée s'affirme comme le rendez-vous incontournable et attendu du mois de septembre.

- Le parcours éducatif artistique et culturel (PEAC)

Le parcours éducatif artistique et culturel (PEAC) continue de se développer avec plus de 40 offres artistiques au bénéfice des écoles et du collège de la commune. La gestion en ligne des actions permet aux enseignants de prendre connaissance des spectacles proposés (présentation, vidéos) et d'inscrire leurs classes de manière simplifiée. Trois spectacles seront proposés à l'Écrin en lien avec la programmation culturelle.

- Talant Réunit l'Urbain et la Culture (TRUC)

Après l'installation de la troisième œuvre boulevard de Troyes et en prévision de l'installation d'une quatrième œuvre, un parcours urbain va être proposé autour du patrimoine culturel et artistique de la ville, comportant une douzaine de points d'intérêts.

- Médiathèque

L'évolution pour 2025 se situe autour de l'arrivée de l'offre d'accès aux ressources numériques de la Médiathèque Départementale de Côte d'Or avec laquelle une convention a été signée. Le coût pour la ville est de 4 K€. Cette dépense est compensée par la suppression des abonnements à Skileos (autoformation) et MusicMe (musique) déjà présents dans l'offre numérique du Département.

Par ailleurs, du fait de cet accès à de nombreuses ressources en ligne, les acquisitions de documents « physiques » et notamment audio et vidéo seront revus à la baisse. L'achat des ressources documentaires sera réorienté vers des secteurs bénéficiant d'une plus grande attractivité auprès du public, à savoir les nouveautés, les comics et mangas. La création d'un fonds de jeux de société permettra de programmer régulièrement des soirées jeux pour un public familial.

La réorganisation des espaces suite à la création de l'ESCALE a permis d'aérer les lieux et d'augmenter l'attractivité de la bibliothèque en favorisant les temps de loisirs en famille : accueil de petits spectacles, de mini-concerts, de soirées jeux de société, de cycles conférences. Ces nouveaux espaces permettent l'accueil de nouvelles animations en complément des activités régulièrement proposées : Récré à contes, club lectures Bouquinades, animations jeux vidéo, animations dans le cadre de manifestations transversales

L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE ET LE CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA TURBINE

En 2025, l'activité de la Direction de l'Animation de la Vie Locale (AVL) restera organisée autour de 4 thématiques que sont l'animation locale, la citoyenneté, la famille et la jeunesse. Ces thématiques sont animées par une méthodologie de travail transversale et participative.

Le bilan de l'agrément « Animation Globale Collective » de la CAF dit « agrément centre social » sera présenté en fin d'année 2025. Son renouvellement sera sollicité pour une durée de 4 ans et selon un calendrier mis en cohérence avec l'agrément CAF « Animation Collective Famille », la Prestation de Service CAF « Jeunesse » et la Convention Territoriale Globale (CTG) qui arrivent à échéance dans des délais similaires. L'adhésion à la fédération des centres sociaux de Côte d'Or permet de bénéficier d'un accompagnement méthodologique lors de cette étape de renouvellement d'agrément.

Le cadre administratif et le règlement de fonctionnement des activités de la direction seront inchangés. Les tarifs des activités ne seront pas modifiés ni augmentés, pour la quatrième année consécutive. La hausse des recettes est liée au rattachement désormais sur le budget de la Turbine des subventions des actions qui y sont menées (contrat de ville notamment) mais également du fait d'une hausse de 6% des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des agréments « Animation Globale Collective » et « Animation Collective Famille »

- Animation locale.

La Turbine sera à nouveau mobilisée sur les événements municipaux qui permettent d'animer la commune et aux habitants de se rencontrer, il s'agira par exemple de La Grande Fête, d'octobre rose, de mars bleu, de mai à vélo, des p'tits cafés dans les quartiers... La participation des habitants à l'organisation de certains événements restera un fil conducteur important, à l'image de la programmation des terrasses d'été qui mobilise des habitants « ambassadeurs ». De nouveaux événements expérimentés en 2024 autour de l'ancien foyer Grandjean ou comme « le mois du film documentaire » suivront la même dynamique.

Le bilan du rapprochement en 2024 du centre socio-culturel avec le service des sports va permettre de poursuivre plusieurs actions en 2025, en utilisant l'activité physique comme vecteur de bien-être et de lien social. Des animations seront ainsi à nouveau proposées aux écoles pour permettre aux élèves des différents établissements de se rencontrer. Des ateliers en direction des seniors, des parents seront également renouvelés. Les animations tout public utilisant et faisant connaître tous les équipements de la commune seront favorisés. L'organisation des ressources humaines existantes en termes d'animation sportive sera étudiée pour être rendue plus cohérente et permettre une meilleure visibilité de l'offre sportive municipale par les habitants.

L'offre d'ateliers de loisirs proposée par la direction AVL fonctionne très bien et concerne aujourd'hui 127 personnes chaque semaine, et elle a désormais trouvé une complémentarité avec celle des associations accueillies à La Turbine qui pour leur part concernent plus de 600 usagers par semaine. Concernant les activités municipales tels que le sport bien être, les ateliers créatifs, la danse, la zumba, la gymnastique adaptée, l'objectif restera que les participants bénéficient également d'une implication dans des projets plus collectifs comme des temps de décoration de La Turbine et de l'espace public ou comme la réalisation du spectacle de danse à l'Ecrin qui mobilise des danseurs en situation de handicap.

- Citoyenneté

Le comité des enfants poursuivra ses actions sur proposition de ses membres, et les « assemblées jeunes » organisées à l'occasion de chaque période de vacances permettront aux adolescents de proposer des projets qu'ils veulent mettre en place.

Les quatre conseils de quartier ont été renouvelés, ils bénéficieront des réunions plénières pour permettre aux membres de mieux se connaître et se former selon leurs besoins, ainsi que d'une augmentation du budget qui leur est attribué pour mener leurs actions.

L'accueil de jeunes volontaires engagés dans le Service National Universel (SNU) et le service civique sera poursuivi, avec le souci qu'il bénéficie à de jeunes talents et s'inscrive dans les actions des différents services de la ville. Une présentation de ces dispositifs est prévue dans le premier trimestre dans le cadre d'une journée d'animations et d'informations autour de la citoyenneté et du rapprochement entre les habitants, les forces de l'ordre et les institutions.

Un travail d'interconnaissance, préparatoire à l'entrée dans le futur pôle enfance Mennétrier des services et des activités qui le partageront sera lancé et durera jusqu'après la fin des travaux. Cette démarche concernera entre autres les services municipaux (accueil de loisirs, multi accueil, administratifs...), les associations et le Centre d'Education Conductive porté par l'association « un avenir pour Chloé »

Une partie des animations organisées par la Turbine restera orientée sur la transition écologique. A celles proposées au fil de l'année, s'ajouteront la fête de la nature, la promotion des mobilités douces à l'occasion de Mai à vélo et de la semaine de la mobilité, en partenariat avec l'association Amobisol et les services de la Métropole.

La Turbine continuera d'être en soutien de la commission extramunicipale « jumelages et partenariats » afin d'animer la déclinaison, avec et auprès des habitants, des liens de Talant avec Gimbsheim en Allemagne et avec Mascouche au Québec. Une adhésion à l'organisme BFC International est prévue pour accompagner la collectivité dans ces projets avec ses deux communes jumelles.

S'agissant du soutien à la vie associative, les tables rondes proposées à l'occasion de Talant loisirs seront reconduites, elles permettent un dialogue et une mise en lumière des besoins et des initiatives des associations.

- Famille

Après le récent renouvellement de l'équipe du service famille, 2025 sera une année plus fonctionnelle. Une centaine de familles bénéficient déjà des activités et ateliers proposés. Le récent agrément « Animation Collective Famille » de la CAF sera évalué en vue de son renouvellement. Des animations de proximité continueront d'être proposées comme les pauses Turbine tous les mercredis après-midi et la présence de l'animatrice famille sur le dispositif parent-enfant « la farandole ». Les actions autour du bon usage des écrans, de l'importance du livre et de la lecture seront poursuivies ainsi que le dispositif d'aide au départ en vacances en partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux et l'Agence Nationale des Chèques Vacances. Les voyages à la journée seront à nouveau proposés, avec des destinations choisies par les familles.

- Jeunesse

En 2024, environ 500 jeunes, filles et garçons, ont bénéficié tout au long de l'année des activités organisées par le service jeunesse, accueils, sorties, séjours ou aide au départ autonome en vacances. La diversification des activités proposée aux jeunes sera poursuivie afin que tous trouvent une offre leur correspondant. L'accueil libre au club des jeunes ou au gymnase Santana permet un contact direct avec les adolescents. Ces espaces sont également l'occasion pour les jeunes de tester des propositions d'activités nouvelles qu'ils ne demanderaient pas spontanément. Une meilleure connaissance par les familles de l'offre jeunesse sera à nouveau un objectif du service, notamment en continuant de rencontrer les jeunes directement au collège et en favorisant la présence des animateurs du service jeunesse dans les événements municipaux (la rue de la récré, Talant loisirs, terrasses d'été, événements sportifs...).

Une meilleure signalétique sur le bâtiment du club jeunes est à l'étude.

Tout au long de l'année, un groupe de 11 jeunes volontaires participera à un projet d'appropriation du patrimoine talantais ainsi qu'à la réalisation d'une exposition présentée aux habitants. Ce collectif travaillera également à aller présenter son travail au Québec dans le cadre du partenariat entre Talant et Mascouche.

- Transversalité

La Direction de l'Animation de la Vie Locale continuera d'assurer l'articulation du contrat de ville en lien avec les signataires et les services municipaux.

Dans la continuité de la prospection menée en 2024, la recherche et l'animation de partenariats et de financements sera poursuivie en cohérence avec les projets déployés. La consolidation des financements les plus récents sera recherchée : Mission Interministérielle de Lutte Contre les Addictions (Mildeca), Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), financement de la Région dans le cadre du Contrat de Ville métropolitain, Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap-Caf), Fonds Franco-Québécois pour la Coopération Décentralisée (FFQCD), Ministère de la Culture (dispositif « c'est mon patrimoine »), conférence des financeurs...

Plusieurs demandes de subventions d'associations sont traitées par la direction AVL. En 2025, elles concernent l'ATLC, Amobisol, Pour eux, l'Orchestre Dijon Bourgogne et l'Adapei.

3 - LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2025

3-1 LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en M€)

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2024	Projet BP 2025	Variation	%
011-charges à caractère général	3,58	3,58	0,00	0,0%
012-charges de personnel	8,55	8,66	0,11	1,3%
014-atténuation de produits	0,32	0,35	0,03	9,4%
65-autres charges de gestion courante	1,47	1,42	-0,05	-3,4%
Total des dépenses de gestion courante	13,92	14,01	0,09	0,6%
66-charges financières	0,25	0,320	0,07	28,0%
67-charges exceptionnelles			0,00	
68- dotations aux provisions et dépréciations	0,003	0,003	0,00	0,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	14,17	14,33	0,16	1,1%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (Chapitre 011)

Tenant compte de la sensibilité des charges générales à l'inflation, prévue à +1,8 % en 2025, l'évolution est très minime sur ce chapitre, alors même que de nouveaux services aux talantais en matière d'entretien des espaces verts (+50 K€/2024) et d'adaptation au changement climatique viennent abonder les charges courantes.

Grâce à un système d'achat dynamique, la hausse des prix unitaires du gaz sera contenue en 2025, et les dépenses d'électricité sont prévues en baisse.

Les dépenses d'alimentation sont reconduites à leur niveau de 2024, à l'exclusion de celles relatives à l'accueil péri et extrascolaire légèrement revues à la hausse en 2025 (+10 K€).

Certains postes sont en augmentation : équipements de protection individuel, fournitures et produits pharmaceutiques, versements aux organismes de formation

L'arrivée en 2024 d'une conseillère en prévention des risques professionnelles a permis de recenser tous les besoins en termes d'équipements professionnels de sécurité (dotation de 50 K€) et de produits pharmaceutiques (dotation de 8,3 K€). Afin d'engager la démarche présentée au CST, la commune se dotera en 2025 de 5 dispositifs électroniques d'alerte pour les travailleurs isolés (DATI), et de mallettes spéciales PPMS.

Le versement à des organismes de formation constitue également un poste en expansion (+17 K€) avec de nombreuses formations obligatoires dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail : CACES, habilitations électriques, certificats Biocid, prévention incendie, premiers secours. Cela inclut également les formations des policiers municipaux au maniement des armes.

Le recours aux contrats de prestations de service va augmenter de 30 K€ en 2025 mais ce montant correspond à des dépenses dont l'exécution est conditionnée à l'obtention de subvention en matière d'animation socio-culturelle et d'animation de la vie locale.

A l'inverse, la dotation de 6,2 K€ pour le renouvellement d'ouvrages, disques, cassettes de la médiathèque, transférée du fonctionnement en investissement, annule la prévision au compte 6065.

Les autres postes sont proposés à montant constant ou en diminution d'une année sur l'autre, témoignant d'une maîtrise des coûts permettant d'absorber des projets nouveaux ou la reconduction d'action avec une dimension plus importante : la Grande Fête qui se positionne comme un temps fort de l'animation culturelle communale, le spectacle inclusif de danse qui se déroulera à l'Ecrin sous l'égide de La Turbine, la soirée des sports...

LES CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Le chapitre 012, doté de 8,66 M€ en 2025, représente 60,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il augmente de 0,11 M€

Le budget proposé repose sur la base d'une hypothèse de stabilité de la valeur du point d'indice et de maintien des taux de cotisations. La hausse des cotisations patronales de CNRACL prévue dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 n'a pas été répercutée dans le projet de budget 2025.

Il n'est pas fait mention d'annonces concernant des mesures catégorielles. En revanche, les prévisions budgétaires tiennent compte d'une revalorisation du SMIC de +2% en 2025 qui impactera principalement les vacataires.

Les effectifs sont stables s'agissant des permanents mais beaucoup plus fluctuant au niveau des vacataires dont le nombre est impacté à la hausse par les remplacements rendus nécessaires pour le bon fonctionnement des équipes et l'accueil des usagers.

Parmi les facteurs impactant à la hausse la masse salariale figurent :

- le GVT (glissement vieillesse technicité), prenant en compte la revalorisation du régime indemnitaire, les primes, promotions et évolutions de carrière, représente environ 0,7 % de la masse salariale ;
- le transfert dans les effectifs de personnels statutaires des 4 référents périscolaires auparavant vacataires pour un surcoût de 26 K€ ;
- le recrutement de 4 apprentis aux espaces verts, à la communication et à la petite enfance représentant 37,5 K€ de coût chargé pour la commune,
- l'obligation pour l'employeur de proposer une assurance prévoyance. Suite au conventionnement avec le centre de gestion 21, l'assureur RELYENS a été retenu et proposera un contrat de prévoyance avec plusieurs niveaux de garanties. Une bonification de 13 € brut maximum s'appliquera par agent uniquement, le conjoint ne pouvant en bénéficier. Sur la base d'une prévision d'adhésion de 50 % des agents, le coût pour la commune est évalué à 22 K€.

Au niveau des personnels titulaires, les mouvements attendus sont des embauches compensant les départs d'agents (retraites, mutation, disponibilité), principalement au niveau de la Petite Enfance et de l'Ecrin. Les effectifs sur emploi permanent de 157,5 ETP sont stables en 2025 (+1 ETP / 2024).

La sinistralité constatée en 2024 ne génèrera pas de hausse du taux de l'assurance statutaire qui est passé de 2,35 % à 5,72 % en 2024 suite au renouvellement du marché. La cotisation 2025 se maintient ainsi à son niveau de l'année précédente, soit 197 K€,

Le budget 2025 répercute la suppression de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) prévue dans le projet de lois de finances pour 2025. Ce mécanisme de compensation de traitement avait pesé pour 8 K€ en 2024.

La masse salariale se rapportant à l'Ecrin, porté budgétairement par la ville, s'élève à 330 K€ en 2024 (340,5 K€ en 2024). Ce montant sera remboursé à l'issue de l'exécution budgétaire par le budget annexe.

La commune de Talant demeure vigilante sur l'évolution de sa masse salariale et sur l'optimisation des moyens en personnel. En caractérisant plus spécifiquement les besoins de renfort sur les manifestations communales, elle veillera en 2025 à limiter les heures supplémentaires par agent.

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (chapitre 014)

Ce chapitre porte l'attribution de compensation versée à Dijon Métropole qui augmente de 33 K€ en 2025 pour s'établir à 295 K€.

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales est budgété à hauteur de 55 K€.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Les subventions accordées aux associations passent de 188 K€ à 195 K€. De nouveaux concours sont attribués à des associations telles que l'orchestre Dijon Bourgogne pour son implication dans les quartiers qui participe à l'ouverture culturelle des jeunes talantais à travers la pratique de la musique classique. S'agissant

des associations sportives, des revalorisations sont accordées pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'adhérent suite à l'engouement pour la pratique sportive à l'issue des jeux olympique, ou encore pour encourager le développement de sections handisport (Ice Angels Cheerleaders et cercle de tennis de table).

Les aides au permis de conduire pour les jeunes, à l'apprentissage, à l'acquisition de vélos à assistance électrique sont reconduites. Une nouvelle participation est instaurée concernant l'acquisition de bornes anti-moustique tigre.

La subvention au CCAS qui équilibre le budget de fonctionnement de la structure est prévue à 507 K€ (518 K€ en 2024).

La contribution de la ville au fonctionnement de l'Ecrin s'établira à 487 K€, en diminution de 43 K€ du fait de la progression des recettes propres du budget annexe.

Les indemnités des élus sont revues légèrement à la baisse par rapport au BP 2024 qui comptabilisait 4 conseillers délégués indemnisés au lieu de 2 en 2025.

LES CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)

Les intérêts financiers passeront à 316 K€ en 2025 contre 215 K€ en 2024.

46 K€ d'Intérêts Courus Non Echus (ICNE) seront inscrits au budget 2025. Après les écritures de régularisation de fin d'année, ils seront diminués du montant des contrepassations intervenant sur l'exercice au titre des ICNE 2024. Le montant du chapitre sera alors revu à la baisse.

DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (chapitre 68)

3 K€ sont prévus en 2024 pour tenir compte comptablement de la dépréciation des comptes de tiers.

3-2 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en M€)

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2024	Projet BP 2025	Variation	%
013-atténuations de charges	0,09	0,12	0,03	33,3%
70-produits des services du domaine, ventes diverses	1,02	1,04	0,02	2,0%
73-impôts et taxes	0,43	0,44	0,01	2,3%
731-fiscalité locale	10,45	10,03	-0,42	-4,0%
74-dotations et participations	3,02	3,15	0,13	4,3%
75-autres produits de gestion courante	0,03	0,04	0,01	33,3%
Total des recettes de gestion courante	15,04	14,82	-0,22	-1,5%
76-produits financiers				
Total recettes réelles de fonctionnement	15,04	14,82	-0,22	-1,5%

LES IMPOTS ET TAXES (chapitre 73)

Les impôts directs locaux

Fiscalité Ménage	Bases 2024 notifiées	Hypothèses de revalorisation des bases retenues	Bases 2025 estimées	Taux 2025	Produit 2025 attendu (y compris CoCor pour TFPB)
Foncier bâti	18 162 000	2,0%	18 525 240	48,50%	9 282 918
Foncier non bâti	22 600	0,0%	21 500	102,50%	23 165
Taxe d'habitation	905 800	2,0%	923 916	17,19%	158 821
	19 090 400		19 470 656		9 464 904

Le produit des impôts ménage à percevoir sur 2025 s'élèverait à 9,46 M€ sur la base d'une stabilité des taux et d'une hypothèse de revalorisation des bases de +2 % pour le foncier bâti et la taxe d'habitation et de stabilité pour le foncier non bâti.

Malgré la revalorisation forfaitaire, les recettes fiscales estimées sont en baisse (-3,5%) puisque la prévision au BP 2024 intégrait la sortie du dispositif d'exonération de 30 % des bases de foncier bâti au bénéfice des bailleurs sociaux implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Au titre de ce dispositif en 2025, 880 K€ de bases seront exonérées pour un coût net pour la Ville de 256 K€.

Le produit de foncier bâti tient compte du coefficient correcteur instauré pour assurer la neutralité financière de la réforme instaurant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (1,033187). La commune continue à percevoir un produit de TH sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sur la base d'un taux de 17,19 % et de bases bénéficiant de la revalorisation forfaitaire.

Les autres impôts et taxes

La fiscalité reversée par la Métropole concerne la Dotation de Solidarité Communautaire basée sur le nouveau pacte financier et fiscal 2022-2026 adopté de 24 mars 2022. Alors que l'enveloppe globale baissait de 2 M€ (-1 M€ en 2022 et -1M€ en 2023), les nouveaux critères de répartition de l'enveloppe ont permis de revaloriser la DSC versée à la ville de Talant. De 394 216 jusqu'en 2021, cette dernière est passée de 414 102 € en 2022 à 426 200 € en 2023 puis 430 421 € en 2024. La prévision 2025 est de 434 K€.

Le rendement attendu de la taxe additionnelle aux droits de mutation est prévu en baisse à 350 K€. C'est une prévision prudente basée sur les encaissements réels 2024 dont la diminution nous a conduit à ajuster à la baisse les recettes attendues à la DM2 2024.

La taxe locale sur la consommation finale d'électricité est prévue en légère hausse à 200 K€ de même que la taxe locale sur la publicité extérieure qui passe de 17,9 K€ à 20 K€.

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

Les dotations de l'Etat

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement, le projet de loi de finances pour 2025 acte une stabilité au niveau national de l'enveloppe forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement avec une hausse des dotations de solidarité urbaine (+140 M€) et rurale (+150 M€). Cette péréquation verticale serait financée par un écrêtement de la dotation forfaitaire de la DGF.

Pour tenir compte de ces éléments, la prévision budgétaire propose une dotation forfaitaire en baisse 25 K€, plus que compensée par une hausse de la dotation de solidarité urbaine de 40 K€. La dotation nationale de péréquation des communes perdrait 3 K€

Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) se maintiendrait à son montant de 2024, soit 5,5 K€ encaissés.

Tenant compte des imposés du PLFI 2025, aucune dotation n'a été inscrite au titre du FCTVA sur dépenses de fonctionnement.

En 2025, les financements de l'Etat seront sollicités à hauteur de 124 K€ dont 54 K€ au titre des actions du Contrat de Ville et 35 K€ au titre du dispositif France Services. Parmi les autres dotations, l'aide aux devoirs pour les collégiens et les élèves du primaire bénéficiera d'une dotation de 26 K€.

Par ailleurs, des dotations conditionnelles sont prévues à hauteur de 51 K€, à savoir que la dépenses ne sera réalisée qu'avec l'assurance de percevoir une subvention en contrepartie (aides au départ en vacances des jeunes, ateliers jeunes...)

Les compensations d'exonération

Les compensations d'exonération 2024 hors compensation d'exonération de TFPB pour les bailleurs sociaux étaient prévues à hauteur de 82 K€.

En 2025, 244 K€ sont budgétées au titre des compensations d'exonération dont 170 K€ d'allocation compensatrice pour l'exonération dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Les autres dotations

Les dotations CAF passeraient de 549 K€ à 564 K€ en 2025. Le financement de la CAF est principalement fléché sur la petite enfance avec une participation (PSO + bonus territoire + coordination) de l'ordre de 270 K€ pour le multiaccueil et 30 K€ pour le Relais Petite Enfance

La CAF continuera à financer les activités de loisirs pour les enfants et les animations collectives portées par le service Famille Jeunesse.

La contractualisation avec la Ville de Daix rapportera 64 K à la commune, soit 43 K€ au titre de la mise à disposition de la police municipale et 21 K€ pour l'accueil d'enfants daixois au multiaccueil et au Relais Petite Enfance.

LES PRODUITS DES SERVICES (chapitre 70)

Sur la base d'une reconduction des tarifs, les redevances usagers augmentent légèrement (+13 K€) du fait de l'évolution du périmètre des activités proposées sur le péri et l'extrascolaire et les activités de loisirs pour la jeunesse : +11 K€ concernant l'accueil de loisirs périscolaire matin et soir, et mercredi, + 3K€ sur l'animation loisirs et +11 K€ sur les séjours jeunesse.

Les remboursements de charges du budget annexe au budget principal s'élèvent à 387 K€ dont 330 K€ de mise à disposition de la masse salariale.

Les redevances de concession dans les cimetières demeurent stables à 45K€.

LES ATTENUATIONS DE CHARGE ET LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitres 013 et 75)

Tenant compte du fort taux de sinistralité constaté ces dernières années, les remboursements sur rémunération du personnel (remboursement de l'assurance du personnel) sont évalués à 121 K€.

Les revenus des immeubles (presbytère, vignes, logements, salles de réunion APSALC) sont attendus à 34 K€ contre 25 K€ en 2024. En premier lieu, les loyers sont revalorisés annuellement mais ce sont surtout les locations des salles municipales gérées par le service de l'animation culturelle qui affichent un rendement supérieur de +9 K€, du fait notamment de la remise à la location du Cellier, une fois les travaux de l'entrée terminés.

3-3 L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)

OPERATIONS	BP 2023	BP 2024	Projet BP 25	2026
Programme de rénovation énergétique	400	406	363	400
Désamiantage et déconstruction de l'ex Foyer Grandjean	50	50		
Cap Ouest - Phases I et II	500	500	500	500
Pôle Enfance Mennetrier	150	1658	2 619	2565
Restaurant école Curie*	500	819	77	
Aménagement des Cerisiers	500	40	660	
Végétalisation du cimetière	120			
Video protection	110	100	100	100
Plan pluriannuel d'investissement	2330	3573	4 319	3565
Entretien, rénovation du patrimoine	520	280	270	300
Eclairage led	50			
Aménagement espaces verts	100	125	115	50
Signalétique et accessoires Voiries	30	123	8	30
Etudes	50	35	35	50
Acquisitions foncières	100	10	5	10
Véhicules et matériels	100	159	123	100
Informatique	80	98	78	60
Fonds documentaire Médiathèque	30	20	25	20
Equipement, matériels, mobiliers	20	36	45	20
Travaux cimetière	30	30	30	30
Dépenses récurrentes (hors TIR)	1110	916	734	670

TOTAL EQUIPEMENT	3440	4489	5 053	4235
-------------------------	-------------	-------------	--------------	-------------

TRAVAUX EN REGIE	200	200	200	200
-------------------------	------------	------------	------------	------------

Services techniques Autres services

En 2025, 4,32 M€ seront inscrits au titre des projets structurants restant à réaliser dans le plan pluriannuel d'investissement du mandat. Ils représentent 85,5 % des dépenses d'équipement de l'année.

L'investissement total prévisionnel (hors remboursement de la dette) s'élèvera à 5,05 M€ pour 2025, en hausse de 12,6 % par rapport au BP 2024. Il s'agit là d'un pic d'investissement pour le présent mandat.

LE POINT SUR LES PROJETS STRUCTURANTS DU MANDAT

- Le programme de rénovation énergétique

Opérations de rénovation énergétique	Montant (K€)
Passage en led de l'éclairage public communal	5 000,00
Passage LED éclairage cour école Prévert	13 200,00
ATT Eclairage extérieur LED Phase 2	8 300,00
Divers éclairages à leds dans les bâtiments et autres rénovations électriques	10 000,00
Sous-total équipement led	36 500,00
Pilotage des chaufferies	50 000,00
Chauffage Notre dame	100 000,00
Modernisation du réseau de chauffage de l'Ecole Prévert (tranche II)	140 400,00
ATT Reprises étanchéité à l'air de la toiture	36 000,00
TOTAL RENOVATION ENERGETIQUE	362 900,00

- L'ancien foyer Robert Grandjean

Suite aux études effectuées en 2024, les diagnostics commandés seront réalisés en 2025. Ceux-ci permettront de conforter les chiffrages et de définir plus précisément la consistance des travaux de désamiantage.

- Le projet Cap Ouest

Après une phase de concertation élargie menée en 2024, l'année 2025 sera consacrée à la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) et aux études nécessaires à la conception des futurs bâtiments commerciaux et d'habitation. Les espaces publics verront leurs premiers aménagements.

Dans le cadre de la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, la ville versera 500 K€ en 2025 à la SPLAAD à titre d'avance de trésorerie.

- Le futur pôle Enfance Mennetrier

Après les phases d'étude et de consultation des entreprises, le pôle Enfance entre en 2025 dans la phase concrète des travaux. Les 18 lots attribués concernent des entreprises locales.

- Le restaurant de l'école Curie

Le restaurant a été livré dans les temps pour la rentrée scolaire 2024. Les crédits inscrits en 2025 permettront de solder les marchés de travaux.

- Cerisiers phase II

Cette opération d'aménagement de l'espace public concerne le square Beltrame, la place du marché et l'entrée du square des Cerisiers. Ce réaménagement permettra d'ouvrir la visibilité sur le square depuis la rue de la Libération, d'embellir la place du marché et de reconnecter les liaisons piétonnes. Les travaux intégreront une

gestion vertueuse des eaux pluviales par la création d'un jardin de pluie. Enfin, un îlot de fraîcheur y sera créé. Le périmètre d'intervention intègre des secteurs gérés par la Métropole. A ce titre, les études sont menées conjointement avec Dijon Métropole qui participera au financement par fonds de concours.

- La vidéo protection urbaine

Des crédits seront reconduits pour la vidéoprotection à hauteur de 100 K€ en 2025 permettant d'assurer la lutte contre les dépôts sauvages et de couvrir l'ensemble des entrées de la Ville.

LES DEPENSES RECURRENTES D'INVESTISSEMENT

Compte-tenu du poids important des projets du PPI, les dépenses récurrentes s'affichent en baisse afin de rendre l'effort d'investissement soutenable. Elles passent de 0,92 M€ à 0,74 M€. Les nombreux efforts portés ces dernières années à l'entretien et la rénovation des bâtiments et des terrains rendent cette orientation possible sans dégrader le patrimoine communal.

LES TRAVAUX EN REGIE sont reconduits à hauteur de 0,2 M€ en 2025.

LA GESTION EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

Deux opérations sont gérées en autorisations de programme/ crédits de paiement : la création du pôle enfance et l'extension du restaurant de l'école Curie, pour un engagement financier total de plus de 9 M€.

Opérations d'investissement	Millésime création AP	Autorisations de programme			Crédits de paiement		Crédits restants à financer sur exercices ultérieurs		
		Montant AP initiale	Révision 2023	Montant AP Totale	réalisés 2023	Inscrits 2024	prévus BP 2025	2026	2027
Extension du restaurant Curie 2023-PSIM001	2023	1 350 400	400 400	1 750 800	717 834	955 966	77 000		
Création du pôle Enfance 2023-PSIM002	2023	7 318 500		7 318 500	100 222	1 838 678	2 619 500	2 564 700	195 400
TOTAL		8 668 900	400 400	9 069 300	818 057	2 794 643	2 696 500	2 564 700	195 400

Les crédits de paiement 2025 de couverture de ces autorisations de programme participeront à l'équilibre budgétaire 2025 à hauteur de 2,7 M€. Pour l'AP Curie, les 77 K€ de crédits inscrits serviront à solder les marchés de travaux. Pour l'AP Pôle Enfance, les crédits 2025 serviront au financement des travaux (marchés notifiés et premières avances versées en 2024). Les crédits 2024 non réalisés seront lissés sur 2025 et feront l'objet d'un ajustement au BS 2025.

Les services votés, c'est-à-dire les engagements restant à financer sur exercices ultérieurs, représentent une dette non budgétaire de 2,76 M€.

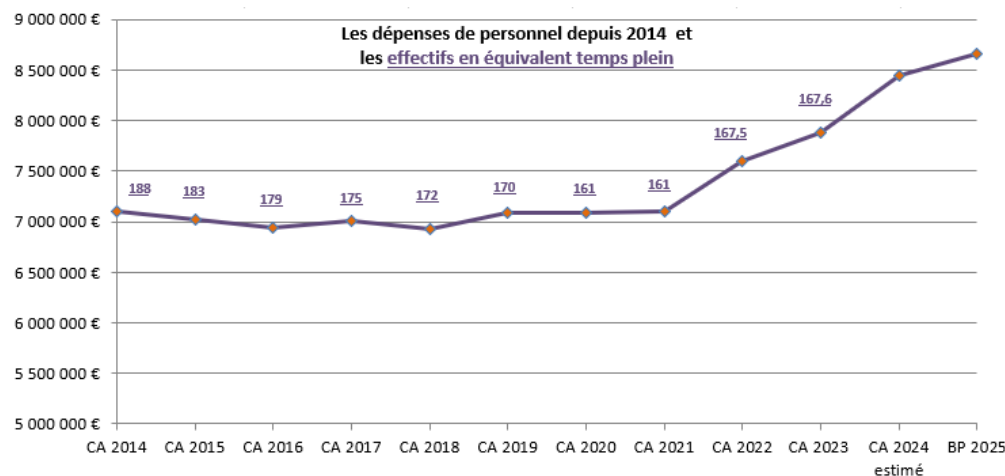
Il n'y a pas de nouvelles autorisations de programme prévue au budget primitif 2025.

LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le financement des investissements 2025 se fera pour partie par emprunt (4,1 M € d'emprunt d'équilibre) et par le FCTVA à hauteur de 625 K€ si l'on applique le taux de 15,850 prévu en loi de finances pour 2025. Cette baisse de taux représente une perte de produit de l'ordre de 65 K€. La dotation aux amortissements participera également à hauteur de 670 K€.

ANNEXE I : LES EFFECTIFS ET LA MASSE SALARIALE

Evolution de la masse salariale

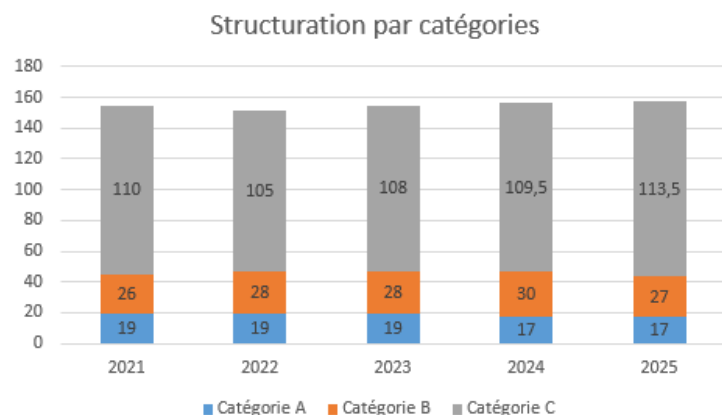


L'évolution de la masse salariale au cours des deux derniers mandats fait apparaître sur la période 2014-2020 une stabilisation des dépenses de personnel conjuguée à une baisse des effectifs de 27 ETP. A partir de 2021, la masse salariale augmente de façon conséquente, malgré une gestion maîtrisée des effectifs, sous l'effet des mesures successives de revalorisation salariale engagées de 2022 à 2024.

Pour 2024, la masse salariale devrait s'établir à environ 8,45 M€, en augmentation de 7,1 % par rapport à 2023.

En 2025, elle pèsera pour 8,7 M€ dans le budget communal. Cette prévision n'incluant pas les mesures de hausse des taux de cotisation CNRACL à charge des employeurs territoriaux, des ajustements budgétaires ultérieurs seront sans doute nécessaires.

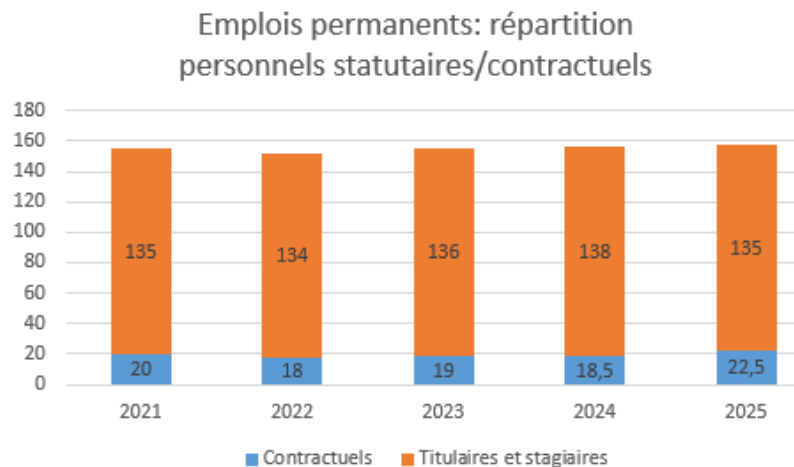
Evolution des effectifs sur postes permanents pourvus



Les effectifs sur postes permanents restent relativement stables à l'échelle des trois dernières années, avec une totalisation qui va légèrement s'élever sur 2025 et se porter à 157,5 agents sur postes permanents. Différents mouvements et réorganisations, particulièrement dans le service péri et extrascolaire expliquent ce montant, générant une évolution de +1 ETP.

La structuration laisse apparaître en 2025 un pourcentage moyen de catégories C établi à 72 % du total contre 17 % en catégorie B et 11 en catégorie A.

Répartition des personnels statutaires/personnels contractuels



Les emplois permanents relèvent à près de 86% de personnes statutaires (fonctionnaires territoriaux voire fonctionnaires détachés conformément aux dispositions du statut de la Fonction Publique)

La proportion de personnels contractuels reste stable autour de 14% : certains d'entre eux peuvent avoir vocation à devenir des personnels statutaires uniquement lorsqu'aucun concours n'est exigé, d'autres correspondent à des emplois spécifiques ou des emplois qui n'ont pu être pourvus par des fonctionnaires en poste ou personnes sur liste d'aptitude de concours.

Les évolutions de cette répartition sont difficiles à déterminer compte-tenu de la relative perte d'attractivité de la Fonction Publique dans un contexte où le taux de chômage est de surcroît en baisse.

ANNEXE II : PRINCIPALES EVOLUTIONS ET CARACTERISTIQUES DE L'ENDETTEMENT

La mobilisation d'emprunt au 18/09/2024

Pour financer son besoin d'emprunt 2024, la Ville a souscrit le 18/09/2024 un emprunt de 1,5 M€ sur 20 ans au taux fixe de 3,49 %. Cet emprunt, mobilisé le 28 octobre, débutera son amortissement en janvier 2025. Selon les projections actuelles, le coût de cet emprunt s'élève à 538 K€. Il pèsera pour 127 K€ sur l'exercice 2025, soit 75 K€ de remboursement en capital et 52 K€ d'intérêts.

En contractualisant avec la société générale pour son dernier emprunt, la Ville contribue à la diversification de ses prêteurs.

Une consultation sera effectuée dans les prochains jours et permettra de combler si nécessaire le besoin de financement de fin d'année. Le niveau de sa mobilisation dépendra de l'exécution sur la fin de l'exercice et du niveau de trésorerie restant.

L'encours de dette au 01/01/2025

Il n'est tenu compte dans cette présentation, ni d'une éventuelle souscription d'un emprunt d'équilibre en fin d'année, ni de la mobilisation d'emprunt 2024

Encours de dette au 01/01/2024	8 005 335,55
Désendetttement	725 497,00
Mobilisation d'emprunt	1 500 000,00
Flux net de dette	774 503,00
Encours de dette au 01/01/2025	8 779 838,55

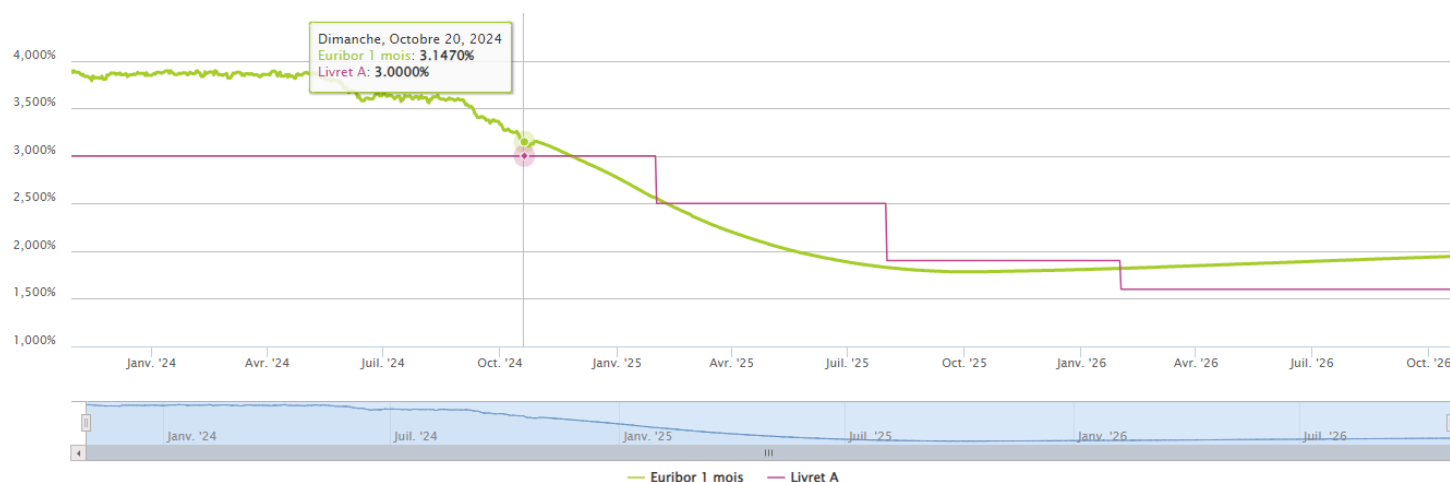
L'amortissement du capital s'est élevé à 0,725 M€ en 2024. Tenant compte de la mobilisation d'un nouvel emprunt de 1,5 M€, un flux net de dette de l'ordre de 0,774 M€ aura été généré en 2024. L'encours de dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève ainsi à de 8 779 839 €.

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
8 779 839 €	2,78%	12 ans et 9 mois	6 ans et 7 mois	10

Avec le nouvel emprunt réalisé auprès de la Société Générale en septembre 2024, l'encours est constitué de 10 lignes de crédits conclus auprès de 6 partenaires bancaires différents. Il est à noter que l'emprunt revolving s'est éteint en 2023.

Le taux moyen de la dette talantaise stable en 2024 devrait amorcer une décroissance à compter du premier trimestre 2025 pour atteindre 2,38 % en janvier 2026.

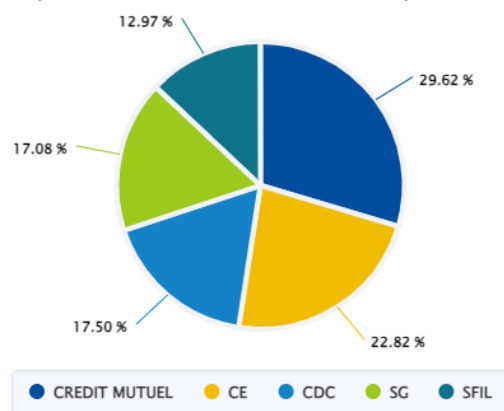
Hypothèses d'évolution des principaux indices financiers s'appliquant à notre encours de dette pour la période 2020-2026 (source finance active au 30/10/2024)



Notre encours de dette comporte actuellement un emprunt à taux variable basé sur Euribor 1 mois et deux emprunts CDC indexés sur le livret A et le livret d'épargne populaire. Les hypothèses d'évolution affichent une tendance à la baisse de ces indices dès le début 2025, cela tire le taux moyen de la dette vers le bas et permettra d'alléger la charge financière sur la partie de l'encours à taux variable.

En effet, au 20/10/2023, la cotation de l'Euribor 1 mois est de +3,147% (3,893% en octobre 2023) et aborde une phase de décroissance avec une prévision de 1,78 % en octobre 2025. Le livret A qui est passé de 2 % à 3 % en février 2023, pourrait décroître par palier en fonction de la baisse de l'inflation et le LEP après avoir plafonné à 6,1 % en juillet 2023 est actuellement à 4%. Il est attendu à 2,4 % sur le dernier trimestre 2025.

Des partenaires bancaires classiques et solides



CACIB : Crédit Agricole – Corporate & Investment Bank

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

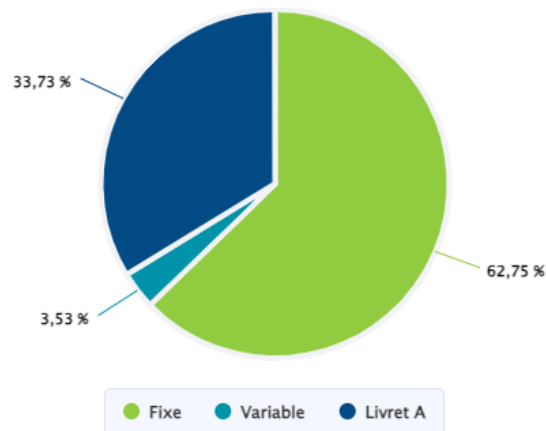
CE : Caisse d'Epargne

SFIL CAFFIL : Société française de financement local dont les emprunts sont commercialisés par La Banque Postale

SG : Société Générale

Répartition par prêteur

Dette par type de risque



Répartition par prêteur

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
 CREDIT MUTUEL	2 600 877,24 €	29,62 %
 CAISSE D'EPARGNE	2 003 809,92 €	22,82 %
 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 536 080,63 €	17,50 %
 SOCIETE GENERALE	1 500 000,00 €	17,08 %
 SFIL CAFFIL	1 139 070,80 €	12,97 %
Ensemble des prêteurs	8 779 838,59 €	100,00 %

Le nouvel emprunt fait passer la part du taux fixe dans la dette communale de 55,05 % à 62,75 %

En 2025, l'annuité de la dette s'élèvera à 1,05 M€ dont 824 K€ de remboursement en capital et 226 K€ d'intérêts. 46 K€ d'intérêts courus non échus (ICNE) doivent être inscrits au budget 2025, ils seront diminués du montant des contrepassations intervenant sur l'exercice au titre des ICNE 2024.

La charge financière augmente de 14,5 K€ de 2024 à 2025, soit -37,5 K€ de dégressivité des intérêts des emprunts antérieurs à 2024 et +52 K€ d'intérêt du nouvel emprunt.

L'amortissement en capital croît de 98 K€ de 2024 à 2025, soit +23 K€ de progressivité du remboursement en capital des emprunts antérieurs à 2024 et +75 K€ d'amortissement du capital du nouvel emprunt.

Les prévisions budgétaires 2025, supérieures à l'amortissement de la dette calculé au 30 octobre, permettront d'assumer le poids financier sur 2025 d'une mobilisation d'emprunt de fin d'année. Toutefois, des ajustements peuvent encore être nécessaires suite à la réalisation partielle de l'emprunt d'équilibre 2025.

L'emprunt prévisionnel devrait s'établir à hauteur de 4,13 M€ mais est encore susceptible d'évolution en fonction des arbitrages restant à intervenir et des ajustements nécessaires à l'équilibre du budget. Le financement des investissements 2025 se fera pour partie par emprunt, ce dernier étant soutenable dans la limite de 2,5 M€.

LE BUDGET ANNEXE « GESTION DE L'ECRIN »

Avec plus de 11 000 spectateurs, un taux de remplissage de plus de 70% et près d'une quinzaine de spectacles complets, la saison culturelle de L'Ecrin a permis à la salle de s'installer concrètement dans le paysage culturel de la métropole dijonnaise et de la région tout en attirant un nouveau public.

Cette attractivité croissante apporte un rééquilibrage des recettes, entre locations événementielles et billetterie de spectacles, tout en maintenant constant son budget de fonctionnement.

Cette tendance se confirme sur le premier semestre 2024 avec des ventes de billets encore plus importante que lors de la saison passée. Sur les 4 premiers mois de mise en vente, près de 7000 billets ont été vendus (50% de la jauge totale) et 8 spectacles affichent déjà complet.

L'attractivité de l'Ecrin en tant que lieu d'événementiel professionnel génère toujours autant d'accueil d'entreprises, à tel point que les demandes doivent se faire sur plusieurs mois, voire 1 an pour certaines périodes de l'année

Les dépenses de fonctionnement

Le coût de la programmation culturelle tarifée s'élèvera à 274 K€, en augmentation de 6,4 %, et les spectacles rapporteront 150 K€ en recettes de billetterie

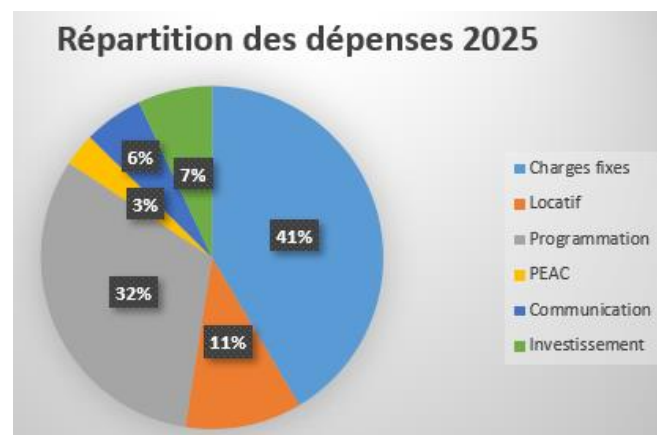
La Ville consacre par ailleurs 26,5 K€ au titre du Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC) qui matérialise l'offre culturelle gratuite de la commune au bénéfice des habitants, des scolaires et des collégiens. Trois spectacles seront offerts en 2025 au titre du PEAC.

Enfin, le développement commercial se poursuit sur la partie « événementiel » qui représente 27% des recettes. Cette activité lucrative (1 euro de charge locative génère 2,5 euros de recettes) va permettre de réduire la part de la subvention communale.

Le budget de l'Ecrin, soit 862,5 K€ en fonctionnement et 60,5 K€ en investissement (entièrement financé par la dotation aux amortissements), se présente de la manière suivante :

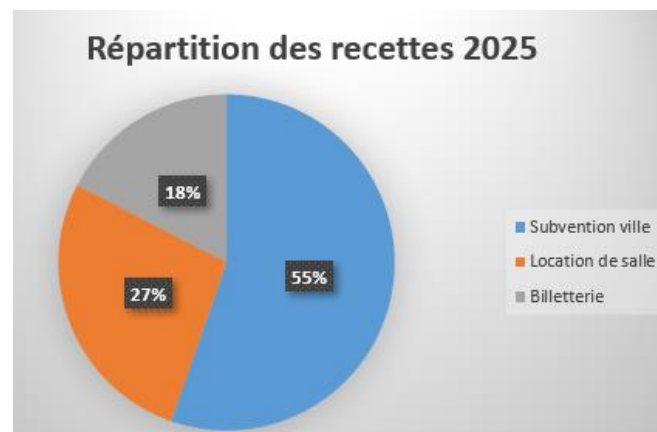
Dépenses :

- Masse salariale : 330 K€
- Fonctionnement courant : 472 K€
- Investissement : 60,5 K€



Recettes :

- Billetterie : 150 K€
- Location salle : 235 K€
- Subvention commune : 477,5 K€



Si de 2023 à 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont parfaitement contenues (+0,1 % de hausse), elles diminuent légèrement en 2025 (-0,8 %). Une évolution a été entamée l'an passé avec l'augmentation quantitative et qualitative des spectacles de la saison culturelle de l'Ecrin, entraînant une hausse de 54 % des recettes de billetterie, tout en conservant le même montant de recettes événementielles. C'est pourquoi, le budget lié aux cachets de spectacles est revu à la hausse. Le budget communication est en baisse du fait de la notoriété grandissante de la salle et d'une politique de communication plus ciblée.

En 2025, la masse salariale nécessaire au bon fonctionnement de l'équipement est de 330 K€, en baisse de 10 K€ par rapport à 2024 avec un recours au personnel intermittent moins important.

Au niveau de la programmation, la consolidation d'un modèle économique entre achat, coréalisation et location restera toujours de mise, permettant ainsi une gestion maîtrisée des dépenses et des recettes.

Concernant les recettes de fonctionnement, la subvention de la Ville ne représente plus que 55% des recettes contre 60 % en 2024 et 65 % en 2023. Cela s'explique en 2025 par la hausse des recettes de billetterie attendues.

Les investissements de l'Ecrin, prévus à hauteur de 60,5 K€, sont financés par la dotation aux amortissements. L'acquisition d'équipements permettant l'économie de frais de location de matériels est recherchée.